

Stratégie fédérale de développement durable de 2026–2029

Gouvernement du Canada
Government of Canada

Canada

Nº de cat. : En2-8F-PDF
ISSN : 3111-3109
EC26035.001

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
Édifice Place Vincent Massey
351, boulevard Saint-Joseph
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Ligne sans frais : 1-800-668-6767
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Photo page couverture : © Getty Images

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, 2026

Also available in English

Table des matières

Message de la ministre 5

Liste des organisations fédérales qui contribuent 6

Introduction 8

À propos de la Stratégie fédérale de développement durable 8

Structure et lecture de la SFDD 8

Importance de la SFDD 9

Mise en œuvre de la SFDD 9

Mesure des progrès et rapports connexes 11

Élaboration de la SFDD 11

À l'écoute de la population canadienne 12

Ce que nous avons entendu 12

Poursuite de la conversation 14

Protéger l'environnement du Canada 15

Objectif : Le Canada a des terres et des eaux saines et une riche biodiversité 16

Objectif : Réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada 19

Objectif : Le Canada réduit les pressions environnementales sur l'eau, l'air et le sol 21

Objectif : Réduire les déchets au Canada 25

Soutenir les personnes et les communautés 27

Objectif : La population canadienne a accès aux mesures de soutien et aux ressources essentielles 28

Objectif : Soutenir la santé mentale de la population canadienne et contrer les méfaits associés à la consommation de substances 32

Objectif : Les ménages canadiens sont résilients face aux changements climatiques 35

Objectif : Les Canadiens sont en sécurité 37

Objectif : La population canadienne a un sentiment d'appartenance 42

Objectif : La population canadienne a confiance dans le gouvernement 45

Bâtir une économie forte et à faibles émissions de carbone 47

Objectif : Le Canada possède une économie productive et à faibles émissions de carbone 48

Objectif : Le Canada progresse vers une économie écoénergétique 52

Objectif : Les Canadiens ont accès à des moyens de transport durables 54

Objectif : Tous les Canadiens peuvent participer à l'économie 57

Réduire l'incidence environnementale du gouvernement fédéral grâce à la Stratégie pour un gouvernement vert 60
Importance 61
Mise en œuvre 62
Ce qui sera accompli 62
Conclusion 63
Annexe 1. Cibles reportées de la SFDD 2022-2026 64
Cibles reportées de la SFDD 2022-2026 64
Cibles de la SFDD 2022-2026 représentées dans d'autres contenus 67
Cibles de la SFDD 2022-2026 non reprises 73
Annexe 2. Mesure du rendement 76
Rapports sur le développement durable au sein du gouvernement du Canada 76
Stratégies ministérielles de développement durable 76
Rapport d'étape de la SFDD 76
Renseignements sur les cibles 77
Annexe 3. Stratégies fédérales contributives 84

Message de la ministre



Le développement durable consiste à bâtir un Canada plus fort, plus résilient et plus prospère. Un Canada qui protège l'environnement, crée de bons emplois et des débouchés économiques, appuie les collectivités et les personnes qui y vivent, et améliore la qualité de vie de la population canadienne aujourd'hui et pour les générations à venir.

L'air pur et l'eau propre contribuent à des collectivités en santé, à des écosystèmes vigoureux et à une économie prospère. Une énergie propre, fiable et abordable peut aider les familles et les entreprises à gérer leurs coûts tout en alimentant nos logements, nos réseaux de transport, nos industries et les technologies de demain. Des collectivités plus fortes et plus résilientes sont mieux préparées à faire face aux inondations, aux feux de forêt et aux autres défis liés aux changements climatiques. Bâtir de façon durable signifie répondre aux besoins d'aujourd'hui sans compliquer la vie des générations futures. Le but est également de créer des collectivités sûres et saines où chacun peut se sentir inclus et avoir un sentiment d'appartenance. La Stratégie fédérale de développement durable 2026-2029 établit les priorités de notre gouvernement en faveur du développement durable pour les trois prochaines années. Elle fournit un cadre pour progresser vers un environnement plus propre, des collectivités plus fortes et une économie compétitive et prospère, tout en prévoyant un mécanisme permettant d'assurer le suivi des progrès et de renforcer la responsabilisation.

La sixième Stratégie fédérale de développement durable du Canada est publiée dans une période marquée par d'importants changements. La population canadienne doit composer avec les pressions liées au coût de la vie, la transformation économique, les répercussions des changements climatiques ainsi que des enjeux mondiaux et géopolitiques en constante évolution. Ces réalités rappellent l'importance de bâtir un Canada plus résilient, plus compétitif et doté d'une plus grande sécurité énergétique. Elles offrent également des occasions d'investir dans les infrastructures, l'innovation et la croissance propre afin de renforcer notre économie et nos collectivités pour les décennies à venir.

La Stratégie reflète les contributions de 59 organisations fédérales, ainsi que les commentaires reçus de la population canadienne et des parties prenantes dans le cadre de consultations publiques. Je remercie sincèrement toutes les personnes qui ont pris le temps de faire part de leurs points de vue. Vos commentaires ont contribué à renforcer la Stratégie en améliorant sa structure, en précisant la façon dont les progrès seront mesurés et en intégrant davantage les considérations liées à l'équité, à l'accessibilité et aux perspectives autochtones.

Bâtir un Canada plus fort et plus durable est une responsabilité collective. Pour y parvenir, il faut la collaboration de tous les ordres de gouvernement, des provinces, des territoires, des peuples autochtones, des entreprises, des organisations non gouvernementales, des collectivités et de l'ensemble de la population canadienne.

Au cours de la prochaine année, chaque ministère fédéral élaborera sa propre stratégie ministérielle de développement durable, laquelle précisera les mesures qu'il prendra pour mettre en œuvre la stratégie fédérale au sein de son organisation. Les ministères mesureront également leurs progrès et en rendront compte afin de favoriser la transparence et la responsabilisation.

L'avenir durable du Canada sera façonné par les choix et les investissements que nous faisons aujourd'hui. En travaillant ensemble pour mettre en place des systèmes énergétiques propres, fiables et abordables, protéger notre environnement naturel, bâtir des collectivités sûres et inclusives, renforcer la résilience des collectivités et favoriser l'innovation et la croissance économique, nous pouvons créer des retombées durables pour la population canadienne.

L'honorable Julie Dabrusin, C.P., députée
Ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature

Liste des organisations fédérales qui contribuent

Selon la *Loi fédérale sur le développement durable*, les organisations fédérales désignées aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* doivent contribuer à l'élaboration de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD). Les organisations fédérales qui ont contribué à l'élaboration de la SFDD sont les suivantes.

- Affaires mondiales Canada (AMC)
- Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)
- Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor)
- Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC)
- Agence de l'eau du Canada (AEC)
- Agence de la santé publique du Canada (ASPC)
- Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)
- Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)
- Agence du revenu du Canada (ARC)
- Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario (FedNor)
- Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario)
- Agence spatiale canadienne (ASC)
- Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)
- Anciens Combattants Canada (ACC)
- Bibliothèque et Archives Canada (BAC)
- Bureau du Conseil privé (BCP)
- Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF)
- Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)
- Commission canadienne des droits de la personne (CCDP)
- Commission de la capitale nationale (CCN)
- Commission de la fonction publique du Canada (CFP)
- Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)
- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH)
- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG)
- Conseil national de recherches du Canada (CNRC)
- Développement économique Canada pour le Pacifique (PacifiCan)
- Développement économique Canada pour les Prairies (PrairiesCan)
- Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC)
- École de la fonction publique du Canada (EFPC)
- Emploi et Développement social Canada (EDSC)

- Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)
- Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC)
- Gendarmerie royale du Canada (GRC)
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)
- Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE)
- Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC)
- Investir au Canada (IAC)
- Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI)
- Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC)
- Ministère de la Défense nationale (MDN)
- Ministère de la Justice Canada (JUS)
- Ministère des Finances Canada (FIN)
- Ministère des Pêches et des Océans (MPO)
- Office national du film du Canada (ONF)
- Parcs Canada (PC)
- Patrimoine canadien (PCH)
- Régie de l'énergie du Canada (REC)
- Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC)
- Ressources naturelles Canada (RNCan)
- Santé Canada (SC)
- Savoir polaire Canada (POLAIRE)
- Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT)
- Sécurité publique Canada (SP)
- Service correctionnel Canada (SCC)
- Services aux Autochtones Canada (SAC)
- Services partagés Canada (SPC)
- Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)
- Statistique Canada (StatCan)
- Transports Canada (TC)

Introduction

À propos de la Stratégie fédérale de développement durable

Le développement durable a pour objectif de répondre aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures. Il s'agit de trouver un équilibre entre la protection de l'environnement, la croissance économique et l'inclusion sociale pour améliorer la qualité de vie de la population. Un environnement sain est essentiel pour bâtir une économie canadienne prospère et une société plus résiliente et inclusive. En adoptant une approche durable, le Canada renforce les communautés, favorise l'innovation, promeut la croissance propre et bâtit un avenir plus sain et plus équitable.

La Stratégie fédérale de développement durable de 2026-2029 (SFDD ou la Stratégie) énonce les priorités du gouvernement du Canada en matière de développement durable, les objectifs et les cibles correspondants ainsi que les plans fédéraux pour les atteindre. La SFDD est le cadre législatif pangouvernemental du Canada pour le développement durable, et elle est renouvelée tous les trois ans, comme le prévoit la *Loi fédérale sur le développement durable* (ci-après, la Loi).

La Loi énumère sept principes à prendre en considération dans l'élaboration d'une stratégie de développement durable :

- l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, sociales et économiques et l'intégration de ces facteurs dans le processus décisionnel;
- la reconnaissance du développement durable comme un concept en évolution constante;
- l'équité intergénérationnelle;
- l'ouverture et la transparence;
- la mobilisation des peuples autochtones;
- la collaboration;
- l'adoption d'une approche axée sur les résultats et l'exécution.

La SFDD 2026-2029 est la sixième stratégie élaborée depuis l'entrée en vigueur de la Loi en 2008. Sauf indication contraire, l'information contenue dans la présente stratégie est à jour en date d'octobre 2026.

Structure et lecture de la SFDD

La structure de la SFDD reflète la façon dont le développement durable fonctionne en pratique. Les systèmes environnementaux, les conditions sociales et les activités économiques sont étroitement interreliés et se façonnent mutuellement au fil du temps, si bien que les progrès réalisés dans un domaine contribuent aux avancées dans les autres.

La SFDD comprend donc quatre sections interconnectées pour illustrer cette réalité :

- « Protéger l'environnement du Canada » porte sur les systèmes environnementaux—les écosystèmes, le climat, l'air, l'eau et les terres—sur lesquels reposent la santé humaine, le bien-être communautaire et les activités économiques.

- « Soutenir les personnes et les communautés » porte sur les conditions sociales et les expériences vécues, y compris l'accès aux ressources essentielles, la protection contre les préjudices et le sentiment d'appartenance.
- « Bâtir une économie forte et à faibles émissions de carbone » porte sur les résultats économiques, notamment la productivité, la compétitivité et l'accès aux possibilités, qui appuient la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans les limites environnementales.
- « Réduire l'incidence environnementale du gouvernement fédéral grâce à la Stratégie pour un gouvernement vert » porte sur la promotion des activités gouvernementales carboneutres, le renforcement de la résilience climatique de l'ensemble des actifs, activités et services fédéraux, et l'amélioration d'autres indicateurs de rendement environnemental.

Ces sections sont conçues pour être lues conjointement.

Dans chaque section, les objectifs sont présentés selon l'ordre dans lequel les progrès sont réalisés au fil du temps. Les premiers objectifs sont axés sur les conditions fondamentales, tandis que les objectifs suivants reflètent les résultats qui se concrétisent à mesure que ces conditions s'améliorent. L'ordre des objectifs et des cibles n'indique pas leur priorité, car tous les objectifs sont complémentaires et poursuivis simultanément.

Importance de la SFDD

La SFDD témoigne de la manière dont les mesures fédérales s'harmonisent avec les priorités communes du Canada, comme la lutte contre les changements climatiques, la création d'une économie prospère et résiliente, la promotion de la réconciliation et de l'inclusion, et l'amélioration de la qualité de vie de la population.

La Stratégie met l'accent sur les domaines de compétence et de responsabilité fédérales, tout en reconnaissant que l'atteinte des résultats dépend des mesures prises partout au Canada par les provinces et les territoires, les administrations municipales, les gouvernements autochtones, les entreprises, la société civile et les particuliers.

Dans ce contexte, la SFDD appuie l'harmonisation et la collaboration en facilitant l'alignement des mesures fédérales sur les initiatives de portée générale menées partout au pays. Les cibles claires établies dans la Stratégie permettent de mieux comprendre les liens et les synergies entre les priorités environnementales, sociales et économiques, et de s'assurer que les mesures contribuent à l'atteinte de résultats communs à long terme.

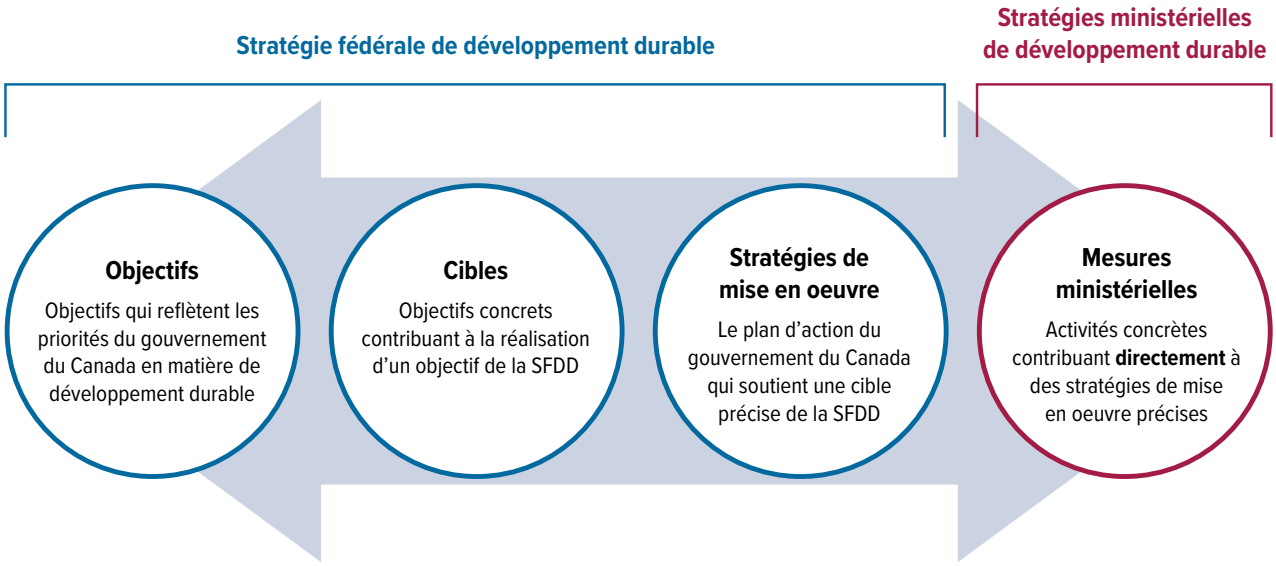
Mise en œuvre de la SFDD

Selon la Loi, chaque organisation fédérale devant contribuer à la SFDD doit préparer sa propre stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) dans l'année qui suit le dépôt de la stratégie fédérale. Les SMDD présentent les mesures que les organisations prendront pour contribuer à l'atteinte des cibles de la SFDD.

La SFDD comprend des objectifs généraux, des cibles mesurables et des stratégies de mise en œuvre. Les objectifs reflètent les priorités du gouvernement du Canada en matière de développement durable. Les cibles, appuyées par des indicateurs, sont des buts précis et mesurables qui contribuent à l'atteinte des objectifs. Les stratégies de mise en œuvre établissent les mesures fédérales qui appuient chaque cible. Les mesures ministérielles définies dans les SMDD sont des activités concrètes qui contribuent directement aux stratégies de mise en œuvre.

Les organisations fédérales doivent tenir compte des sept principes énoncés dans la Loi (l'utilisation rationnelle des ressources et l'intégration de ces facteurs dans le processus décisionnel; la reconnaissance du développement durable comme un concept en évolution constante; l'équité intergénérationnelle; l'ouverture et la transparence; la mobilisation des peuples autochtones; la collaboration; l'adoption d'une approche axée sur les résultats et l'exécution) dans leurs SMDD et les rapports connexes. Elles doivent aussi intégrer la SFDD dans leurs processus décisionnels et soumettre les propositions présentées au Cabinet à une évaluation environnementale et économique stratégique. L'une des sections de cette évaluation porte sur les effets possibles des propositions sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD.

Figure 1. Relation entre les SMDD et les composantes clés de la SFDD



La SFDD se concentre sur les rôles et les responsabilités du gouvernement fédéral, mais elle peut aussi inspirer et appuyer l'adoption de mesures dans l'ensemble du Canada. Les provinces et les territoires jouent un rôle clé dans des domaines comme la gestion des ressources naturelles, l'utilisation des terres, l'éducation, les soins de santé et l'infrastructure. Les administrations municipales façonnent les communautés en prenant entre autres des décisions sur le transport en commun, le logement et l'aménagement local. Ces ordres de gouvernement contribuent conjointement à l'atteinte des objectifs nationaux de la Stratégie. Les gouvernements et les communautés autochtones exercent un leadership essentiel, fondé sur les connaissances, les droits et les systèmes de gouvernance autochtones, en assurant l'intendance des terres et des eaux de manière à favoriser la durabilité à long terme.

Les organisations de la société civile appuient les solutions communautaires. Les investissements, l'innovation, les chaînes d'approvisionnement et les pratiques opérationnelles des entreprises et de l'industrie en font des partenaires essentiels pour obtenir les résultats attendus dans la SFDD. Les Canadiens jouent également un rôle important de par leurs choix quotidiens et leurs actions communautaires.

Mesure des progrès et rapports connexes

Selon la Loi, le ministre responsable d'Environnement et Changement climatique Canada doit préparer au moins un rapport sur les progrès réalisés en vue de l'atteinte des cibles de la SFDD au cours de chaque cycle de trois ans de la Stratégie. En outre, les organisations fédérales doivent faire un suivi des mesures prises pour atteindre les cibles et en rendre compte dans un rapport annuel pendant au moins deux ans suivant le dépôt de leur SMDD.

Le rapport d'étape sur la SFDD est le principal mécanisme de responsabilisation du gouvernement du Canada qui permet d'évaluer les progrès réalisés vers l'atteinte des cibles de la Stratégie. Le Rapport d'étape de 2025 sur la Stratégie fédérale de développement durable 2022-2026 a été publié en décembre 2025. Pour assurer la continuité entre les cycles de la SFDD, l'annexe 1 fournit des précisions sur les cibles de la SFDD 2022-2026 qui ont été reportées à la SFDD 2026-2029.

Le commissaire à l'environnement et au développement durable appuie la responsabilisation du gouvernement fédéral en examinant chaque version préliminaire de la SFDD et les rapports d'étape, et en évaluant la mise en œuvre des SMDD et l'atteinte des cibles par les organisations.

Ces mécanismes aident le gouvernement fédéral à évaluer les progrès réalisés, à orienter les mesures à prendre et à faire progresser le développement durable pour les générations actuelles et futures. Pour en savoir plus sur l'approche de mesure du rendement, consulter l'annexe 2.

Élaboration de la SFDD

Le Bureau du développement durable, qui relève d'Environnement et Changement climatique Canada, coordonne l'élaboration de la Stratégie. La SFDD a été élaborée en collaboration avec 59 organisations fédérales dans le cadre d'une approche pangouvernementale. La liste complète des organisations fédérales participantes est présentée au début du présent document.

La SFDD reflète les sept principes énoncés dans la Loi et réitère l'engagement du gouvernement du Canada à faire avancer la réconciliation et à défendre les droits des peuples autochtones, conformément à la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

Pour promouvoir la cohérence des politiques et le respect des engagements internationaux du Canada, la SFDD met l'accent sur le rôle que joue le gouvernement fédéral pour faire progresser le développement durable au Canada ainsi que l'atteinte des 17 objectifs de développement durable (ODD) du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

Dans la mesure du possible, les indicateurs sont harmonisés avec ceux des principaux cadres canadiens, y compris le Cadre d'indicateurs canadiens (CIC) et le Cadre de qualité de vie (CQV). Le CIC est un outil créé pour mesurer et suivre les progrès réalisés par le Canada en vue de l'atteinte des ODD. Le CQV mesure le bien-être de la population canadienne et appuie l'établissement du budget et l'élaboration des politiques du gouvernement fédéral.

L'harmonisation avec ces cadres favorise une action coordonnée pour faire progresser le développement durable dans l'ensemble du gouvernement fédéral tout en appuyant les engagements nationaux et internationaux du Canada.

À l'écoute de la population canadienne

De janvier à mai 2026, Environnement et Changement climatique Canada a invité la population canadienne à exprimer ses points de vue sur la version préliminaire de la SFDD 2026-2029. Les commentaires recueillis dans le cadre de cette consultation publique ont servi à élaborer la Stratégie et aidé les organisations fédérales à élaborer leurs propres stratégies de développement durable.

Un large éventail de répondants ont participé à la consultation, y compris des particuliers, des entreprises, des représentants syndicaux, des organisations non gouvernementales, des gouvernements et des organisations autochtones, des gouvernements provinciaux et territoriaux et des administrations municipales. Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, le commissaire à l'environnement et au développement durable et le Conseil consultatif sur le développement durable ont également formulé des commentaires.

Plus de 1 400 personnes et organisations de partout au pays ont participé à la consultation, ce qui a permis de refléter les perspectives de différents secteurs, régions, groupes d'âge et identités. Plus de 4 000 commentaires ont été recueillis au moyen d'activités en personne, de webinaires, de réunions et de questionnaires en ligne, et plus de 200 observations ont été soumises par écrit. Les jeunes, les étudiants, les universitaires et les membres des communautés locales ont exprimé leurs points de vue lors des séances de mobilisation du milieu universitaire.

Ce que nous avons entendu

Éléments ayant reçu un fort appui

Les répondants de tous les secteurs et de toutes les régions ont fortement appuyé l'orientation générale de la version préliminaire de la SFDD. Plusieurs ont indiqué qu'elle fournit un cadre complet qui réunit les priorités environnementales, sociales et économiques et qu'elle reflète de façon claire et accessible les principaux enjeux auxquels le Canada est confronté aujourd'hui.

Les répondants ont également accueilli favorablement la structure fondée sur trois piliers ainsi que l'importance accordée à la création d'une société inclusive et résiliente, parallèlement à la croissance propre et à la protection de l'environnement.

Dans l'ensemble des groupes—y compris les gouvernements, les organisations autochtones, les entreprises, les organisations non gouvernementales et les particuliers—les répondants ont généralement convenu que la Stratégie offre une base solide pour faire progresser le développement durable et repose sur des principes et des cadres largement reconnus.

Le rapport complet sur la consultation publique est accessible sur ce site Web.

Suggestions et améliorations apportées

Les répondants ont relevé plusieurs aspects de la SFDD qui pouvaient être améliorés, et leurs commentaires ont directement éclairé les principales modifications apportées lors de la préparation de la version définitive de la Stratégie.

Les répondants ont indiqué que la structure, la clarté et la hiérarchisation des priorités devaient être améliorées, que le nombre d'objectifs devait être réduit et que les liens entre les différentes parties de la SFDD devaient être plus clairs.

- La Stratégie a été réorganisée pour qu'elle reflète mieux la façon dont le développement durable fonctionne en pratique, ainsi que pour en faciliter la compréhension et la consultation. Dans la version définitive, les objectifs environnementaux sont abordés en premier lieu, suivis des objectifs sociaux et économiques. Le nombre d'objectifs a été réduit et le contenu a été simplifié pour améliorer la lisibilité du document.

De nombreux répondants ont souligné l'importance d'adopter des approches intégrées et systémiques et d'expliciter les liens entre les enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

- Certains objectifs ont été regroupés et des passages ont été reformulés afin d'expliciter les liens entre les priorités dans tout le document. Le contenu révisé illustre plus clairement comment les mesures dans un domaine contribuent aux résultats dans d'autres domaines, ce qui constitue une approche de développement durable plus intégrée.

De nombreux commentaires portaient sur la nécessité de clarifier la mise en œuvre et la réalisation de la SFDD. Des objectifs importants sont établis dans la Stratégie, mais des précisions supplémentaires devraient être fournies sur la façon dont ils seront atteints ou mesurés.

- Les stratégies de mise en œuvre ont été améliorées et des précisions sont fournies sur l'approche de mise en œuvre et la façon dont le gouvernement fédéral collaborera avec ses partenaires (c.-à-d. les provinces, les territoires, les administrations municipales, les gouvernements et les organisations autochtones, le secteur privé et les organisations non gouvernementales). Pour améliorer la lisibilité du document, les détails sur les programmes et les initiatives ont été déplacés à l'annexe 3, ce qui permet de mettre l'accent sur les priorités et les résultats de la Stratégie. Des détails supplémentaires sur les approches que les organisations fédérales adopteront pour mettre en œuvre la SFDD seront fournis dans les SMDD 2027-2030.

Les répondants ont demandé d'améliorer la responsabilisation et la transparence, d'ajouter des cibles intermédiaires pour les cibles à long terme, de fournir des précisions concernant l'alignement sur les autres cadres et d'assurer une meilleure continuité entre les cycles de la SFDD.

- Des cibles intermédiaires ont été ajoutées à la Stratégie pour renforcer la responsabilisation à court terme. Les liens avec le CIC, le CQV et les ODD ont été clarifiés. Pour assurer une meilleure continuité entre les cycles de la SFDD, de l'information sur le report des cibles de la SFDD 2022-2026 à la SFDD 2026-2029 a été incluse à l'annexe 1.

Les répondants appartenant à des groupes méritant l'équité—y compris des personnes en situation de handicap, des membres de communautés racisées, des personnes 2ELGBTQI+, des nouveaux arrivants et des membres de communautés de langue officielle en situation minoritaire—ont souligné que la SFDD devrait refléter plus clairement l'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité et prévoir des mesures concrètes.

- Les considérations relatives à l'équité ont été mieux intégrées aux objectifs, cibles et stratégies de mise en œuvre. Les organisations fédérales seront invitées à inclure des indicateurs de rendement ventilés, le cas échéant, dans leurs SMDD 2027-2030.

Les répondants autochtones—y compris les particuliers, les gouvernements et les organisations des Premières Nations, des Inuits et des Métis—ont souligné l'importance du leadership autochtone, de l'autodétermination et des approches fondées sur les distinctions dans l'ensemble de la Stratégie.

- Le contenu de la SFDD a été amélioré afin de mieux souligner l'importance de travailler avec les gouvernements, les organisations et les détenteurs de droits autochtones. Des ajouts ont été faits pour appuyer l'autodétermination, l'autogouvernance et la prospérité globale des Autochtones.

Les répondants ont cerné des lacunes dans le contenu et indiqué les aspects sur lesquels il faudrait mettre davantage l'accent, y compris l'énergie, l'agriculture et le bien-être de la population.

- Une cible sur la santé mentale a été ajoutée, et la cible sur la santé financière des exploitations agricoles a été remplacée par une cible sur l'agriculture durable. Une stratégie de mise en œuvre a été révisée afin de souligner le rôle que joue le secteur de l'énergie dans le développement durable.

Les répondants ont indiqué que les cibles et les objectifs nationaux ne reflètent pas toujours les réalités des différentes régions et communautés.

- Les descriptions des objectifs ont été mises à jour dans l'ensemble de la SFDD pour mieux refléter les priorités et les défis régionaux et communautaires.

Les organismes consultatifs et de surveillance—le commissaire à l'environnement et au développement durable, le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles et le Conseil consultatif sur le développement durable—ont aussi abordé bon nombre de ces enjeux en plus de souligner l'importance d'une stratégie claire et axée sur les résultats.

Poursuite de la conversation

La conversation continue même si la version définitive de la SFDD a été déposée au Parlement. Le développement durable est une responsabilité partagée, et il n'est jamais trop tard pour faire part de vos idées sur la manière de bâtir un avenir plus durable. Le Bureau du développement durable souhaite connaître votre opinion au fur et à mesure que le gouvernement met en œuvre la Stratégie et planifie pour l'avenir.

Vous êtes invités à soumettre vos commentaires sur les objectifs, les cibles et les priorités en matière de développement durable ou à proposer des améliorations pour les futures stratégies à l'adresse suivante : sdo-bdd@ec.gc.ca.



Protéger l'environnement du Canada

Les systèmes environnementaux qui soutiennent la vie, la santé, la stabilité du climat et les activités économiques au Canada sont interreliés et essentiels. Des écosystèmes sains, de l'air pur, de l'eau propre et l'utilisation responsable des ressources constituent les fondements sur lesquels reposent le bien-être social et la prospérité économique. La protection de ces systèmes appuie la santé publique, la croissance économique et la création d'emplois durables, renforce la résilience des écosystèmes et de l'économie et aide à répondre aux besoins actuels sans compromettre ceux des générations futures.

Les objectifs de cette section suivent une logique claire. Il est d'abord question de l'état des terres, des eaux et de la biodiversité au Canada, des éléments fondamentaux d'une économie durable et d'une société saine, puis des changements climatiques, qui accroissent les risques dans les systèmes environnementaux, sociaux et économiques. Les autres objectifs sont axés sur les pressions qui contribuent à la dégradation des écosystèmes et nuisent à la santé humaine, y compris la pollution de l'air et de l'eau, les déchets et l'utilisation non durable des ressources.

Les activités du gouvernement fédéral font aussi partie de ces systèmes. Le gouvernement peut faire preuve de leadership et contribuer à l'atteinte des objectifs de durabilité en prenant des décisions judicieuses en matière d'approvisionnement, de transport, de gestion des bâtiments et d'utilisation des ressources afin de réduire son empreinte environnementale. L'intégration de la durabilité dans les activités gouvernementales rend l'action fédérale plus crédible et indique clairement que le développement durable est une responsabilité partagée. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'approche d'écologisation des activités du gouvernement du Canada, consultez la section « Réduire l'incidence environnementale du gouvernement fédéral grâce à la Stratégie pour un gouvernement vert » à la fin du présent document.

Objectif : Le Canada a des terres et des eaux saines et une riche biodiversité



Les terres, les eaux et la biodiversité sont essentielles à l'identité, à la prospérité et au bien-être de la population du Canada. Des écosystèmes sains soutiennent la santé physique et mentale, la culture, les loisirs et les moyens de subsistance, tout en réduisant les risques climatiques, comme les inondations, les sécheresses et les températures extrêmes.

Pourtant, ces systèmes environnementaux interconnectés continuent de subir des pressions. La perte d'habitat, la dégradation des écosystèmes, la pollution et le déclin de la biodiversité continuent d'avoir des effets sur l'environnement naturel, sur les espèces en péril notamment. Ils réduisent aussi la capacité de la nature à fournir de l'eau propre, de la nourriture et des médicaments, ainsi qu'à réguler le climat en absorbant et en stockant le carbone. Ces pressions sont souvent le résultat des effets cumulatifs des activités de différents secteurs—y compris l'exploitation des ressources, l'agriculture, l'infrastructure et l'expansion urbaine—qui interagissent au fil du temps et touchent l'ensemble des écosystèmes. Ils nuisent à la résilience des écosystèmes et à la qualité de vie et exercent des pressions sur les communautés et les économies locales.

Ces effets n'ont rien d'abstrait. L'agriculture, l'exploitation forestière, la pêche, le tourisme et d'autres activités dépendent d'écosystèmes sains. Par exemple, une enquête menée en 2025 indique que la nature et les parcs nationaux sont considérés comme les principales sources d'identité canadienne (lien seulement disponible en anglais). En outre, ces liens sont particulièrement importants dans les communautés rurales, côtières, nordiques et autochtones, où les terres et les eaux façonnent les moyens de subsistance, la culture et la vie quotidienne.

La protection des terres et des eaux nécessite une action coordonnée. Les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, y compris les signataires de traités modernes et les gouvernements autochtones autonomes, ont des droits distincts en ce qui a trait à l'environnement naturel et ils jouent un rôle central en tant que gardiens de la nature. Les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations municipales jouent aussi des rôles clés, notamment par l'aménagement du territoire, la désignation et la reconnaissance d'aires protégées et de conservation et les initiatives de conservation locales. Le gouvernement fédéral protège, conserve et restaure la nature, et ses contributions comprennent aussi la gestion des sites contaminés dont il est responsable, le soutien de l'intendance et de la conservation en collaboration avec les peuples autochtones, les partenaires communautaires, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, l'appui de la reconnaissance d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et la prise en compte de la valeur de la nature dans les processus décisionnels fédéraux.

Cible : D'ici 2030, conserver 30 % des terres et des eaux intérieures et 30 % des zones marines et côtières, en soutien aux engagements du Canada en matière de biodiversité.

Indicateurs : Aires conservées au Canada : aires terrestres

- ODD 15 : Vie terrestre
- Indicateur du CIC et cible : 15.4.1
- Indicateur de qualité de vie **:** Environnement > Intégrité écologique et gérance de l'environnement Aires conservées

Point de départ : Le pourcentage d'aires terrestres conservées était de 4,4 % en 1990 (voir l'indicateur pour les résultats pluriannuels).

Indicateurs : Aires conservées au Canada : aires marines

- ODD 14 : Vie aquatique
- Indicateur du CIC et cible : 14.1.1
- Indicateur de qualité de vie : Environnement > Intégrité écologique et gérance de l'environnement > Aires conservées

Point de départ : Le pourcentage d'aires marines conservées était de 0,3 % en 1990 (voir l'indicateur pour les résultats pluriannuels).

Ministres responsables : Ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, ministre des Pêches

L'évaluation de cette cible figurant dans le Rapport d'étape de 2025 est présentée à l'annexe 1.

Nos plans pour atteindre la cible

Stratégie de mise en œuvre : Soutenir le rétablissement, la protection, la remise en état, la résilience et l'utilisation durable des écosystèmes marins, côtiers, terrestres et d'eau douce du Canada au moyen d'aires protégées et de conservation, comme les parcs nationaux, les aires protégées privées, les zones de protection marine, les aires marines nationales de conservation, d'autres mesures de conservation efficaces par zone et les aires protégées et de conservation autochtones.

- AEC, ASC, ECCC, MDN, MPO, PC, PJCCI, CNRC, TC

Stratégie de mise en œuvre : Promouvoir et fournir l'accès au patrimoine naturel du Canada, en encourageant la population canadienne à en apprendre davantage sur l'environnement et à renouer avec la nature, y compris dans les milieux urbains.

- CCN, PC

Cible : D'ici 2030, les tendances démographiques de 60 % des espèces en péril inscrites à la loi fédérale sont conformes aux programmes de rétablissement et aux plans de gestion.

Indicateur : Tendances des populations d'espèces en péril

- ODD 14 : Vie aquatique
- ODD 15 : Vie terrestre
- Indicateur du CIC et cible : 15.2.1

Point de départ : 42 % en 2019.

Ministre responsable : Ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature

L'évaluation de cette cible figurant dans le Rapport d'étape de 2025 est présentée à l'annexe 1.

Nos plans pour atteindre la cible

Stratégie de mise en œuvre : Examiner régulièrement les outils réglementaires et stratégiques pour assurer leur efficacité en ce qui a trait à la protection législative des espèces sauvages du Canada.

- ECCC, PC

Stratégie de mise en œuvre : Établir des partenariats avec les Premières Nations, les Inuits, les Métis, les provinces, les territoires, les administrations municipales, les organisations non gouvernementales et les propriétaires fonciers privés au moyen d'accords bilatéraux et multilatéraux, de programmes de financement et d'autres outils visant à protéger les plantes et les animaux sauvages du Canada.

- CCN, ECCC, MPO, PC, RNCan

Stratégie de mise en œuvre : Prévenir, détecter, contrôler et gérer les espèces exotiques envahissantes et les insectes nuisibles, intervenir si leur présence est détectée, et lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages au Canada en collaborant avec des partenaires nationaux et internationaux.

- ACIA, ASFC, CCN, ECCC, MPO, PC, RNCan, TC

Objectif : Réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada



Les changements climatiques touchent déjà l'ensemble des communautés canadiennes et exercent une pression croissante sur les écosystèmes qui soutiennent la vie et les activités économiques. Les phénomènes météorologiques extrêmes sont de plus en plus graves et fréquents, et ils représentent une menace pour les infrastructures, les systèmes alimentaires, le logement et la santé publique. La réduction des émissions de gaz à effet de serre est la méthode la plus directe pour ralentir ces effets et réduire les risques futurs, tout en soutenant la transition vers une économie carboneutre et en aidant les industries canadiennes à devenir concurrentielles sur les marchés mondiaux où la demande est de plus en plus forte pour des options à faibles émissions de carbone. La réduction des émissions de gaz à effet de serre améliore également la qualité de l'air et la santé de la population.

Depuis 1970, le Canada s'est réchauffé près de deux fois plus vite que la moyenne mondiale, et l'Arctique canadien s'est réchauffé trois fois plus rapidement. Il est donc urgent de réduire durablement les émissions de gaz à effet de serre. Le Canada s'est engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris afin de restreindre l'augmentation des températures mondiales à une valeur nettement inférieure à 2 °C et de poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation des températures à 1,5 °C à long terme. En outre, l'engagement du gouvernement fédéral à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 a été inscrit dans la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*.

Les changements climatiques touchent certains groupes plus que d'autres. Les communautés autochtones sont souvent exposées à des risques plus élevés en raison de leurs liens étroits avec la terre, ainsi que des réalités de la vie dans les régions rurales, éloignées et nordiques. Les iniquités sociales et économiques existantes peuvent accroître la gravité des effets pour les populations vulnérables. La réduction des émissions, la protection des puits de carbone naturels et la transition vers l'énergie propre peuvent contribuer à réduire ces risques et aider les communautés à s'adapter aux conditions changeantes.

Une action coordonnée est nécessaire pour réduire les émissions à la source dans tous les secteurs de l'économie. Tous les ordres de gouvernement, les peuples autochtones, les entreprises et les particuliers jouent un rôle crucial. Le gouvernement fédéral travaille en partenariat avec les provinces, les territoires, les administrations municipales, les gouvernements et les peuples autochtones et l'industrie pour soutenir une croissance propre et veiller à ce que les décisions importantes soient alignées sur l'orientation à long terme du Canada en matière de réduction des émissions.

Cible : Atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Cible intermédiaire : D'ici 2035, réduire les émissions de gaz à effet de serre de 45 à 50 % par rapport aux niveaux de 2005.

Cible intermédiaire : D'ici 2030, réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005.

Indicateur : Émissions de gaz à effet de serre

- ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Point de départ : Émissions de gaz à effet de serre en mégatonnes d'équivalent en dioxyde de carbone en 2005 (consultez l'indicateur Émissions de gaz à effet de serre pour connaître la valeur).

Indicateur : Projections des émissions de gaz à effet de serre

Ministre responsable : Ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature

L'évaluation de cette cible figurant dans le Rapport d'étape de 2025 est présentée à l'annexe 1.

Nos plans pour atteindre la cible

Stratégie de mise en œuvre : Faire progresser le développement et le déploiement d'énergies propres, y compris l'électricité propre et les combustibles propres, et de filières énergétiques modernisées pour accélérer la production d'énergie renouvelable, le stockage d'énergie, la modernisation des réseaux et la production d'énergie à faibles émissions.

- ARC, CNRC, ECCC, FIN, REC, RNCan

Stratégie de mise en œuvre : Appuyer la réduction des émissions dans les secteurs de l'extraction des ressources et de la transformation primaire du Canada, y compris l'exploitation minière, l'exploitation forestière, l'agriculture et les activités industrielles connexes.

- AAC, ARC, CNRC, ECCC, RNCan

Stratégie de mise en œuvre : Élaborer et mettre en œuvre des solutions pour soutenir la réduction des émissions dans les secteurs à fortes émissions, y compris les transports, l'industrie lourde, les bâtiments, les déchets et la fabrication.

- ARC, CNRC, ECCC, FIN, ISDE, LICC, PJCCI, SPAC, TC

Stratégie de mise en œuvre : Travailler avec les provinces, les territoires, les peuples autochtones et les administrations municipales afin d'accélérer la décarbonation grâce à des partenariats et à des activités de mobilisation, y compris avec les organisations autochtones nationales et les détenteurs de droits, les organisations et les dirigeants de communautés autochtones.

- ECCC, LICC, RNCan, TC

Objectif : Le Canada réduit les pressions environnementales sur l'eau, l'air et le sol



De l'eau propre, de l'air pur et des sols sains sont essentiels à la biodiversité, à la santé, au bien-être de la population et à une économie prospère. Ils contribuent à la salubrité de l'eau potable, à la production alimentaire, aux activités récréatives et aux pratiques culturelles, tout en soutenant les écosystèmes dont dépendent les communautés. La protection de ces systèmes environnementaux interconnectés réduit les risques directs pour la santé humaine, accroît la résilience face aux changements climatiques et contribue à ce que les personnes et les communautés puissent continuer de bénéficier d'écosystèmes propres et productifs.

Malgré les progrès réalisés dans de nombreux domaines, les activités humaines continuent d'exercer des pressions sur l'eau, l'air et le sol partout au Canada. Bon nombre des écosystèmes d'eau douce du Canada sont sains, mais les activités humaines continuent d'avoir des effets négatifs sur les lacs, les rivières et les bassins versants qui dégradent la qualité de l'eau et entraînent des coûts environnementaux, sociaux et économiques. Ces pressions ont aussi une incidence sur la qualité de l'air, car les phénomènes météorologiques extrêmes, comme les feux de forêt, peuvent rapidement renverser les progrès réalisés malgré le fait que le pourcentage de la population canadienne vivant dans des régions qui respectent les normes nationales ait augmenté. La dégradation et la contamination des sols et les pratiques non durables d'utilisation des terres peuvent également avoir des répercussions sur la productivité agricole, la qualité de l'eau et la santé environnementale à long terme. L'amélioration de la qualité de l'environnement réduit les coûts des soins de santé et des infrastructures, appuie les activités économiques et améliore la qualité de vie des communautés partout au Canada.

Les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, dont les relations avec l'eau, la terre et les systèmes alimentaires sont étroitement liées à l'identité culturelle et au bien-être, sont souvent exposées de façon disproportionnée aux risques environnementaux et à la pollution. Les communautés des régions rurales, éloignées et nordiques peuvent avoir moins facilement accès aux infrastructures de traitement de l'eau et aux ressources nécessaires pour intervenir lorsque la qualité de l'environnement se détériore. Les enfants, les personnes âgées, les personnes ayant des problèmes de santé préexistants et celles dont le statut socioéconomique est moins élevé sont également plus vulnérables à la pollution et à d'autres risques environnementaux.

La gouvernance de l'eau douce au Canada est complexe. Les responsabilités sont partagées entre les gouvernements fédéral, provinciaux, municipaux et autochtones, ainsi qu'avec les États-Unis dans le cas des eaux limitrophes et transfrontalières. Le gouvernement fédéral partage la responsabilité des systèmes de traitement des eaux usées dans les réserves avec les communautés des Premières Nations, et il réglemente les systèmes de traitement des eaux

usées au Canada, où les provinces, les territoires et les administrations municipales n'ont pas la compétence principale. La gestion de la qualité de l'air exige une collaboration entre les différentes administrations, l'industrie et les partenaires internationaux. De même, la qualité du sol dépend de la coordination des normes, de la surveillance et de l'intendance. Les contributions du gouvernement fédéral comprennent la réglementation environnementale, la surveillance, la recherche, les initiatives de protection de l'eau douce, les mesures de prévention de la pollution et la collaboration avec les gouvernements autochtones, les provinces, les territoires, les administrations municipales, l'industrie et les partenaires internationaux.

Cible : D'ici 2033, 100 % des plans d'eau d'importance nationale soutenus par les initiatives relatives aux écosystèmes d'eau douce dont les indicateurs de qualité de l'eau douce et de santé des écosystèmes aquatiques sont jugés bons ou passables, avec une tendance à la stabilité ou à l'amélioration.

Cible intermédiaire : D'ici 2030, 50 % des plans d'eau d'importance nationale soutenus par les initiatives relatives aux écosystèmes d'eau douce dont les indicateurs de qualité de l'eau douce et de santé des écosystèmes aquatiques sont jugés bons ou passables, avec une tendance à la stabilité ou à l'amélioration.

Indicateur : Pourcentage d'initiatives relatives aux écosystèmes d'eau douce (la liste des plans d'eau est présentée à l'annexe 2) dont les indicateurs de qualité de l'eau douce et de santé des écosystèmes aquatiques sont jugés bons ou passables (calculs personnalisés fondés sur les données déclarées).

- ODD 6 : Eau propre et assainissement

Point de départ : 29 % en 2026.

Ministre responsable : Ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature

Nouvelle cible de la SFDD

Nos plans pour atteindre la cible

Stratégie de mise en œuvre : Mettre en œuvre, promouvoir ou soutenir des initiatives de protection des écosystèmes et de prévention de la pollution dans les plans d'eau désignés comme prioritaires par les initiatives relatives aux écosystèmes d'eau douce, et appuyer les initiatives dirigées par des partenaires et des Autochtones ainsi que les investissements dans les infrastructures.

- AEC, CCSN, MPO

Stratégie de mise en œuvre : Faire progresser la recherche, la surveillance, la collecte et la disponibilité de données pour la prise de décisions sur la qualité de l'eau et la quantité d'eau, et fournir des conseils d'experts en partenariat avec les gouvernements autochtones, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec des partenaires nationaux et internationaux.

- AEC, ECCC, RNCan, SC

Cible : D'ici 2040, 100 % des systèmes de traitement des eaux usées respectent les normes de qualité des effluents.

Indicateur : Pourcentage de systèmes de traitement d'eaux usées au Canada qui respectent les normes de qualité des effluents

- ODD 6 : Eau propre et assainissement
- Indicateur du CIC : 6.6.1

Point de départ : 77 % en 2015.

Ministre responsable : Ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature

L'évaluation de cette cible figurant dans le Rapport d'étape de 2025 est présentée à l'annexe 1.

Nos plans pour atteindre la cible

Stratégie de mise en œuvre : Promouvoir et assurer la conformité réglementaire, investir dans des projets prioritaires de traitement des eaux usées et aider les communautés des Premières Nations à établir des priorités pour les projets d'infrastructure, à renforcer les capacités et à obtenir du soutien financier.

- ECCC, LICC, SAC

Cible : D'ici 2030, 85 % de la population canadienne vit dans des zones où les concentrations de polluants atmosphériques sont inférieures ou égales aux Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant.

Indicateur : Exposition de la population aux polluants atmosphériques extérieurs

- ODD 11 : Villes et communautés durables
- Indicateur du CIC et cible : 11.3.1
- Indicateur de qualité de vie : Environnement > Environnement et personnes > Qualité de l'air

Point de départ : 63 % pour la période de 2005 à 2007.

Ministres responsables : Ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, ministre de la Santé

L'évaluation de cette cible figurant dans le Rapport d'étape de 2025 est présentée à l'annexe 1.

Nos plans pour atteindre la cible

Stratégie de mise en œuvre : Élaborer, administrer et faire appliquer des mesures réglementaires et non réglementaires pour réduire la pollution atmosphérique provenant de l'industrie, des transports et d'autres sources, ainsi que soutenir les gouvernements autochtones, provinciaux, territoriaux et municipaux et collaborer avec eux.

- ASC, CNRC, ECCC, SC, TC

Cible : D'ici 2030, favoriser l'amélioration du rendement environnemental du secteur agricole en obtenant un score de 71 ou plus pour l'indice de durabilité agroenvironnementale.

Indicateur : Indice de durabilité agroenvironnementale

- ODD 2 : Faim « zéro »
- Indicateur du CIC et cible : 2.2.1

Point de départ : Score de 64 en 2001.

Ministre responsable : Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

L'évaluation de cette cible figurant dans le Rapport d'étape de 2025 est présentée à l'annexe 1.

Nos plans pour atteindre la cible

Stratégie de mise en œuvre : Accroître les connaissances sur l'agriculture durable et la sécurité des systèmes alimentaires au moyen d'études sur leurs effets sur les terres, la biodiversité, l'air, l'eau et le sol, ainsi que d'outils de gestion des risques.

- AAC, ASC, SC

Stratégie de mise en œuvre : Élaborer et promouvoir des pratiques agricoles durables qui améliorent la résilience climatique, la séquestration du carbone, la biodiversité et la qualité de l'air et de l'eau, régénèrent les sols et protègent les habitats et les ressources naturelles sensibles.

- AAC, AEC, CCN, CNRC, ECCC

Objectif : Réduire les déchets au Canada



La réduction des déchets est essentielle pour protéger les écosystèmes et la santé humaine et assurer la durabilité à long terme des ressources. L'utilisation inefficace des matériaux exerce une pression accrue sur les terres, les eaux et la biodiversité, tout en contribuant à la pollution et aux émissions de gaz à effet de serre. La transition vers une économie circulaire, dans laquelle les biens et les matériaux sont réutilisés, réparés, remis à neuf et recyclés, permet de diminuer l'utilisation des ressources, de limiter la pollution et de réduire les émissions, tout en favorisant des communautés plus saines et la croissance économique locale.

La production de déchets exerce des pressions sur les systèmes naturels et crée des risques directs pour la santé humaine et l'environnement. Les activités domestiques, industrielles et de construction génèrent des déchets à chaque étape, de la production jusqu'à l'élimination. Là où les infrastructures de collecte et de récupération sont limitées ou inexistantes, les déchets se retrouvent dans l'environnement plutôt que d'être réutilisés. En 2024, le Canada a généré 36,1 millions de tonnes de déchets solides, dont 8,6 millions de tonnes ont été réacheminées. Les plastiques qui ne sont pas récupérés peuvent persister dans les sites d'enfouissement, se retrouver dans les cours d'eau et s'accumuler dans les chaînes alimentaires, créant ainsi des risques environnementaux à long terme. Les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés (« engins fantômes ») dans les océans et les voies navigables, représentent une menace constante pour les espèces marines et les écosystèmes aquatiques et risquent de compromettre la durabilité des ressources naturelles et de la biodiversité.

Les communautés nordiques, éloignées et autochtones ont souvent un accès limité aux infrastructures de gestion des déchets, aux programmes de recyclage et aux options d'élimination sécuritaire des déchets. Ces contraintes peuvent accroître l'exposition aux risques environnementaux et sanitaires, surtout dans les cas où les déchets sont brûlés à ciel ouvert.

La réduction des déchets nécessite une action coordonnée entre les différents secteurs de l'économie, depuis la conception et la production des biens jusqu'à leur utilisation, leur récupération et leur fin de vie. Les responsabilités sont partagées entre tous les ordres de gouvernement, notamment en ce qui concerne les initiatives de réduction de l'empreinte environnementale de leurs activités, et l'industrie, les communautés et les particuliers jouent également un rôle important. Le gouvernement fédéral travaille avec des partenaires de plusieurs administrations, les titulaires de droits autochtones, l'industrie, le milieu universitaire et les communautés afin de réduire les déchets, de prévenir la pollution, de protéger les écosystèmes et de promouvoir l'économie circulaire partout au Canada.

Cible : D'ici 2030, réduire de 30 % la quantité de déchets solides non dangereux que les Canadiens envoient à l'élimination.

Indicateur : Réacheminement et élimination des déchets solides

- ODD 12 : Consommation et production responsables
- Indicateur de qualité de vie : Environnement > Intégrité écologique et gérance de l'environnement > Gestion des déchets

Point de départ : 699 kilogrammes par personne et par an en 2014.

Ministre responsable : Ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature

L'évaluation de cette cible figurant dans le Rapport d'étape de 2025 est présentée à l'annexe 1.

Nos plans pour atteindre la cible

Stratégie de mise en œuvre : Réduire les déchets et la pollution marine, y compris les plastiques et les « engins fantômes », en donnant la priorité à la réutilisation, à la réparation et au recyclage, en collaboration avec les provinces et les territoires, l'industrie, le milieu universitaire, les communautés autochtones et la société civile.

- ECCC, MPO, SAC

Stratégie de mise en œuvre : Évaluer le flux national de déchets, mener des recherches et élaborer de nouvelles technologies, et investir dans l'innovation afin de stimuler la transformation du marché pour soutenir la réduction des déchets, le recyclage et la réutilisation.

- CNRC, ECCC, ISDE



Soutenir les personnes et les communautés

Les conditions qui permettent d'offrir la dignité et la sécurité aux personnes et aux communautés sont essentielles au développement durable. Les conditions environnementales, les structures économiques et l'efficacité des institutions publiques influent sur ces conditions, qui déterminent dans quelle mesure les personnes peuvent participer à la société, assurer leur bien-être et s'adapter aux changements au fil du temps. Le maintien de ces conditions à long terme permet de s'assurer que les progrès réalisés aujourd'hui contribuent au bien-être des générations actuelles et futures.

La présente section suit une progression logique : les objectifs portent d'abord sur les besoins fondamentaux des personnes, puis sur les résultats sociaux globaux. L'accès à un revenu adéquat et à un logement convenable influe sur la stabilité d'une personne et sa vulnérabilité aux préjudices. Ces conditions constituent le fondement des autres dimensions du bien-être. Le bien-être mental reflète la capacité d'une personne à gérer le stress, à entretenir des relations et à fonctionner au quotidien. La capacité des ménages à s'adapter aux perturbations liées au climat influe sur la façon dont les personnes et les ménages se préparent à ces perturbations, y réagissent et s'en remettent. La protection contre les préjudices, y compris la violence, la discrimination et les méfaits liés à la consommation de substances, est essentielle à la santé, à la sécurité et à la participation à la société.

Les derniers objectifs de cette section portent sur la cohésion sociale et la confiance. Le sentiment d'appartenance reflète la mesure dans laquelle les personnes se sentent incluses et à même de participer à la vie communautaire et culturelle. La confiance envers le gouvernement reflète la perception qu'ont les citoyens de la capacité des institutions à répondre à leurs besoins et à leurs priorités. Il faut du temps pour que ces résultats se concrétisent, et les progrès réalisés dans l'ensemble des domaines visés par la Stratégie contribuent à les atteindre.

Objectif : La population canadienne a accès aux mesures de soutien et aux ressources essentielles



La sécurité du revenu et la stabilité du logement sont essentielles à la santé, au bien-être, à la sécurité, à la participation économique et à la capacité d'adaptation aux changements climatiques. Ces éléments fondamentaux sont étroitement liés : l'insécurité du revenu peut entraîner de l'instabilité en matière de logement, ce qui crée entre autres des obstacles à l'accès à l'emploi, aux soins de santé et à l'éducation. La réduction de la pauvreté et l'amélioration de l'accès au logement, ainsi qu'aux programmes, services et prestations du gouvernement fédéral, renforcent la résilience, améliorent les résultats en matière de santé et contribuent à une société plus équitable et plus sûre sur le plan économique.

La pauvreté au Canada a diminué de façon marquée entre 2015 et 2020, mais elle a augmenté au cours des dernières années sous l'effet de divers facteurs, comme la hausse de l'inflation, les pressions économiques et l'élimination progressive des mesures de soutien temporaires liées à la pandémie de COVID-19. Les coûts du logement ont augmenté dans de nombreuses régions, notamment à cause de l'augmentation de la demande associée à la croissance démographique, des contraintes d'approvisionnement et de la hausse des coûts des matériaux. Par ailleurs, le logement est vulnérable aux changements climatiques et aux risques croissants associés aux phénomènes météorologiques extrêmes. Ces problèmes persistants accentuent les obstacles à l'accès à un logement convenable (c'est-à-dire un logement abordable qui n'est pas surpeuplé et ne nécessite pas de réparations majeures). Le manque d'accès à des logements acceptables contribue à l'itinérance, et environ 65 000 personnes en situation d'itinérance ont été dénombrées au cours d'une seule nuit dans 75 communautés canadiennes en 2025.

Les groupes marginalisés, y compris les Autochtones, les membres de communautés racisées, les immigrants récents et les personnes en situation de handicap, sont touchés de façon disproportionnée par la pauvreté et les problèmes de logement. Le revenu des ménages, leurs besoins en matière de logement et le contexte socioéconomique général influent sur les résultats dans ce domaine. Les problèmes de logement sont plus courants chez les locataires, les ménages à faible revenu et les Autochtones, notamment ceux qui vivent dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Des facteurs géographiques et socioéconomiques peuvent aussi entrer en jeu, notamment dans les régions nordiques et arctiques, où l'éloignement, le coût de la vie plus élevé et les répercussions durables des politiques historiques et coloniales peuvent influer sur la pauvreté et les conditions de logement. Dans ces contextes, la construction et l'entretien des logements peuvent faire face à des obstacles particuliers qui contribuent à l'augmentation des coûts et à la diminution de l'offre. Ces obstacles peuvent comprendre un accès restreint aux matériaux et à la main-d'œuvre, ainsi que des saisons de construction plus courtes.

Dans les communautés des Premières Nations, les obstacles au financement et à l'assurance des projets de construction dans les réserves peuvent également limiter les activités de construction et d'entretien des logements.

L'amélioration des résultats dépend des décisions prises par différentes administrations, notamment en ce qui concerne les mesures de soutien du revenu, la formation professionnelle, les programmes d'emploi et les initiatives visant à favoriser la participation au marché du travail, l'offre de logements, l'utilisation des terres et les services sociaux. Étant donné que les responsabilités sont réparties entre différents ordres de gouvernement, la coordination est essentielle.

Le gouvernement fédéral lutte contre la pauvreté au moyen de mesures de soutien du revenu, et il investit dans les services de garde d'enfants, les programmes alimentaires scolaires et les soins dentaires afin de réduire les coûts pour la population. Il collabore également avec les différents ordres de gouvernement, y compris les gouvernements autochtones, ainsi qu'avec d'autres partenaires, pour renforcer la sécurité du revenu. Le gouvernement fédéral joue aussi un rôle central dans le secteur du logement au Canada. Il travaille en partenariat avec les autres ordres de gouvernement, et s'est engagé à améliorer l'accès à un logement convenable en s'attaquant à plusieurs problèmes majeurs, y compris la hausse des coûts, la productivité et l'innovation dans la construction résidentielle, le financement, la main-d'œuvre et les disparités régionales en matière d'accès à un logement abordable. Dans ce contexte, les initiatives fédérales visent à faire en sorte que la population canadienne ait accès à des logements convenables, à accroître le soutien aux initiatives de logement dirigées par les Autochtones—qui contribuent à la réconciliation, puisque les solutions sont élaborées par les communautés et adaptées à leurs réalités culturelles—ainsi qu'à construire davantage de logements résilients, écoénergétiques et à faibles émissions de carbone. L'augmentation de la proportion de ménages vivant dans un logement convenable améliorerait les conditions de logement de centaines de milliers de ménages dans un contexte complexe et en constante évolution, qui est déterminé par les conditions du marché du logement, les politiques et les investissements gouvernementaux, ainsi que par des facteurs économiques globaux.

Cible : D'ici 2030, réduire le taux de pauvreté de 50 % par rapport au niveau de 2015.

Indicateur : Indice de pauvreté fondé sur la mesure du panier de consommation (MPC)

- ODD 1 : Pas de pauvreté
- Indicateur du CIC et cible : 1.1.1
- Indicateur de qualité de vie : Prospérité > Sécurité économique et difficultés financières > Pauvreté

Point de départ : 100, le taux de pauvreté fondé sur la MPC en 2015.

Ministre responsable : Ministre de l'Emploi et des Familles

Nouvelle cible de la SFDD

Nos plans pour atteindre la cible

Stratégie de mise en œuvre : Aider les familles à faire face au coût de la vie et à élever des enfants, offrir un soutien continu aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, mettre en œuvre des mesures qui favorisent la participation à la population active, y compris des mesures de soutien à l'emploi et de formation professionnelle, simplifier la production des déclarations de revenus grâce à l'automatisation, et informer la population au sujet des droits et des avantages afin d'améliorer la résilience financière.

- ACC, ARC, CCDP, EDSC, SAC

Stratégie de mise en œuvre : Fournir l'accès à l'information liée à la santé, aux avantages et aux services afin de réduire les disparités en la matière et d'améliorer les possibilités d'emploi, les résultats scolaires et le bien-être général.

- ASPC, SAC, SC

Stratégie de mise en œuvre : Soutenir l'élaboration conjointe et la mise en œuvre de stratégies de réduction de la pauvreté menées par les Autochtones, fondées sur des indicateurs adaptés à la culture concernant l'expérience de pauvreté des Autochtones, afin d'améliorer la qualité de vie dans les communautés autochtones, de réduire la pauvreté et de faire progresser la réconciliation.

- RCAANC

Stratégie de mise en œuvre : Soutenir les systèmes alimentaires locaux et menés par les Autochtones et améliorer l'accès des Premières Nations, des Inuits, des Métis et des résidents des régions éloignées, y compris l'Arctique et le Nord, aux aliments traditionnels et aux aliments sains achetés en magasin afin d'accroître la sécurité alimentaire et de soutenir la souveraineté alimentaire.

- CNRC, MPO, RCAANC, SAC

Cible : D'ici 2036, plus de 72 % de la population vivent dans un logement acceptable.

Cible intermédiaire : D'ici 2030, plus de 71 % de la population vivent dans un logement acceptable.

Indicateur : Personnes vivant dans un logement acceptable

- ODD 11 : Villes et communautés durables
- Indicateur de qualité de vie : Prospérité > Sécurité économique et difficultés financières > Logement acceptable

Point de départ : 69 % en 2022.

Ministre responsable : Ministre du Logement et de l'Infrastructure

Nouvelle cible de la SFDD

Nos plans pour atteindre la cible

Stratégie de mise en œuvre : Réduire les coûts de la construction de logements, encourager l'adoption de nouvelles technologies et de pratiques novatrices dans le secteur, accroître la main-d'œuvre dans le secteur de la construction et ses compétences.

- CNRC, EDSC, ISDE, LICC

Stratégie de mise en œuvre : Mettre en œuvre des initiatives qui augmentent la disponibilité de logements abordables.

- CCN, LICC, SAC

Stratégie de mise en œuvre : Promouvoir la construction dans des zones à faible risque, l'adoption de codes du bâtiment, de normes et de directives mis à jour et l'utilisation de matériaux et la conception de logements à faible émission de carbone afin de renforcer la résilience aux changements climatiques et aux catastrophes.

- CNRC, ISDE, LICC, SP

Stratégie de mise en œuvre : Soutenir l'aménagement de logements autochtones adaptés à la culture, livrés par les gouvernements et les organisations des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ainsi que par les fournisseurs de logements et de services, et appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives communautaires visant à prévenir et à réduire l'itinérance et à améliorer les connaissances en la matière grâce à la recherche et à la collecte de données.

- LICC, RCAANC, SAC

Objectif : Soutenir la santé mentale de la population canadienne et contrer les méfaits associés à la consommation de substances



Le bien-être et la santé mentale influencent la façon dont une personne vit et aborde tous les aspects de sa vie, notamment ses relations, son travail, sa santé physique ainsi que sa capacité à demander de l'aide et à faire face à l'adversité. Ils sont déterminés par les conditions sociales et économiques de la personne, notamment la stabilité du revenu et du logement, le sentiment d'appartenance et l'accès aux soins. Les problèmes de santé mentale et les méfaits liés à la consommation de substances peuvent survenir simultanément, car ils découlent souvent des mêmes facteurs sous-jacents, comme la pauvreté, l'instabilité du logement, les traumatismes et les inégalités de l'accès aux soins. L'amélioration du bien-être mental dans l'ensemble de la population améliore les résultats en matière de santé, favorise la participation au marché du travail et à la vie communautaire, et accroît la résilience face aux changements sociaux, économiques et environnementaux.

Au cours des dernières années, un nombre croissant de Canadiens ont indiqué que leur santé mentale s'était détériorée et que leurs besoins en matière de soins n'étaient pas satisfaits. On constate par ailleurs une augmentation des méfaits liés à la consommation de substances, y compris des décès par surdose. Les décès par surdose et les méfaits liés à la consommation de substances ont des effets dévastateurs sur les personnes et les communautés partout au pays. De nombreuses personnes font face à des obstacles importants lorsqu'il s'agit d'obtenir de l'aide : les coûts, les contraintes de temps, la stigmatisation, l'offre de services limitée et la difficulté à s'orienter dans les différents systèmes. Ces obstacles compliquent l'accès aux services de prévention, de traitement et de rétablissement ainsi qu'aux mesures de réduction des méfaits.

Les répercussions des problèmes de santé mentale et des méfaits liés à la consommation de substances ne touchent pas tous les segments de population de la même manière. Les enfants, les jeunes et les jeunes adultes affichent des niveaux élevés de besoins non satisfaits en santé mentale pendant les périodes cruciales de leur développement. Les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis subissent des répercussions disproportionnées attribuables à des facteurs historiques et structurels, notamment les effets persistants des politiques coloniales et les obstacles à l'accès à des soins culturellement adaptés. Les personnes qui vivent dans des communautés rurales et éloignées sont souvent confrontées à un manque de disponibilité des services locaux, tandis que le revenu, le genre et l'insécurité en matière de logement sont des facteurs qui influencent à la fois la vulnérabilité aux problèmes de santé mentale et l'accès aux soins dans l'ensemble de la population. Les personnes qui ont d'autres problèmes de santé, comme des problèmes de santé mentale et des douleurs chroniques, présentent un risque accru de surdose. Les communautés touchées par les méfaits liés à la consommation de substances se préoccupent de plus en plus des enjeux de sécurité, de cohésion sociale et de bien-être communautaire.

Les services de santé mentale et d'aide aux toxicomanes sont principalement offerts par les provinces et les territoires, avec l'apport essentiel des gouvernements autochtones, des organismes communautaires et des fournisseurs de services. La prestation de services de santé destinés aux peuples autochtones est une compétence partagée. Le gouvernement fédéral finance ou fournit directement des programmes et des services de santé destinés aux communautés des Premières Nations et des Inuits qui viennent compléter ceux offerts par les provinces et les territoires. Dans de nombreux cas, les programmes et les services sont fournis directement par les communautés et les organisations des Premières Nations et des Inuits, ainsi que par des organisations non gouvernementales. Le gouvernement fédéral appuie la recherche, promeut la santé mentale et la réduction de la stigmatisation, appuie la prévention, la réduction des méfaits, le traitement et le rétablissement, et assure la sécurité publique. Il travaille également avec des partenaires afin d'améliorer l'accès à des mesures de soutien communautaires et adaptées aux réalités culturelles, y compris des approches fondées sur les distinctions pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Cible : D'ici le 31 mars 2030, réduire au moins à 22 % le pourcentage de Canadiens atteints d'un trouble mental dont les besoins en matière de soins ne sont pas satisfaits.

Indicateur : Canadiens atteints d'un trouble mental dont un besoin en santé mentale n'est pas comblé

- ODD 3 : Bonne santé et bien-être
- Indicateur de qualité de vie : Santé > Systèmes de soins de santé > Besoins en soins de santé mentale insatisfaits

Point de départ : 40,5 % des adultes (18 ans et plus) atteints d'un trouble de santé mentale ont indiqué avoir un besoin en soins de santé mentale insatisfait en 2024.

Ministre responsable : Ministre de la Santé

Nouvelle cible de la SFDD

Nos plans pour atteindre la cible

Stratégie de mise en œuvre : Mener des activités de recherche, recueillir et analyser les données scientifiques probantes et effectuer un suivi pour orienter les stratégies, aborder les questions émergentes et cerner les lacunes dans les données liées à la santé mentale.

- IRSC, SCT

Stratégie de mise en œuvre : Collaborer avec les partenaires autochtones afin de soutenir des approches communautaires fondées sur les distinctions, dirigées par les Autochtones et culturellement adaptées pour promouvoir le bien-être mental des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

- IRSC, SAC, SCC

Stratégie de mise en œuvre : Collaborer avec les intervenants pour accroître la promotion et la prévention en matière de santé mentale, améliorer la disponibilité des services de santé mentale communautaires, accroître les connaissances en santé mentale et faire progresser les initiatives de réduction de la stigmatisation, y compris dans les milieux de travail fédéraux.

- ASPC, SC, SCT

Cible : D'ici le 31 mars 2028, réduire le taux de décès apparemment liés à une intoxication aux opioïdes et aux stimulants à dix décès et à six décès par 100 000 habitants, respectivement.

Indicateur : Méfaits associés aux opioïdes et aux stimulants au Canada

- ODD 3 : Bonne santé et bien-être
- Indicateur du CIC et cible : 3.13.1

Point de départ : Taux de décès liés à la toxicité des opioïdes et des stimulants observés avant la pandémie de COVID-19 : 9,9 décès apparemment liés à une intoxication aux opioïdes en 2019 et 6,0 décès apparemment liés à une intoxication aux stimulants en 2019.

Ministre responsable : Ministre de la Santé

(La cible représente une diminution du taux de décès apparemment liés à une intoxication aux opioïdes et aux stimulants de 53 % et de 69 %, respectivement, par rapport aux taux de 2023.)

Nouvelle cible de la SFDD

Nos plans pour atteindre la cible

Stratégie de mise en œuvre : Élaborer des initiatives de prévention et de sensibilisation fondées sur des données probantes, soutenir les mesures de réduction des méfaits, améliorer l'accès aux services de traitement et de rétablissement, et élaborer des mesures de contrôle des substances, les mettre en œuvre et les améliorer afin de réduire au minimum les méfaits liés à la consommation de substances sur les personnes, les familles et les communautés au Canada.

- ASPC, GRC, SC

Stratégie de mise en œuvre : Renforcer les lois et veiller à ce que les organismes d'application de la loi disposent des outils nécessaires pour améliorer la sécurité frontalière, lutter contre le crime organisé et perturber les chaînes d'approvisionnement de drogues synthétiques illégales et de produits chimiques précurseurs.

- ASFC, GRC, JUS, SC, SP

Objectif : Les ménages canadiens sont résilients face aux changements climatiques



La résilience climatique est essentielle pour assurer la santé, la sécurité et le bien-être de la population, y compris sa capacité à préserver sa stabilité et sa santé mentale. La résilience climatique consiste à anticiper les effets des changements climatiques, à s'y préparer et à y réagir. Au niveau des ménages, cela comprend la prise de décisions éclairées sur la façon de se préparer et de s'adapter aux risques liés au climat, comme l'amélioration de la résilience d'une maison, l'ajustement des activités quotidiennes lors d'événements météorologiques extrêmes, la recherche d'informations sur les risques climatiques et l'examen d'une couverture d'assurance pour les catastrophes liées au climat. Les ménages qui comprennent les effets d'un climat changeant et qui sont en mesure de s'y adapter sont mieux préparés à gérer les risques et à atténuer les perturbations dans leur vie quotidienne.

Les risques liés aux changements climatiques augmentent. Les données montrent qu'un nombre croissant de ménages canadiens déclarent avoir vécu un phénomène météorologique extrême ou une catastrophe naturelle. Les phénomènes extrêmes, comme les feux de forêt, les inondations et les vagues de chaleur, peuvent endommager les habitations, perturber les réseaux de transport, les services essentiels et les systèmes énergétiques et alimentaires, menacer la santé physique et mentale des personnes et accroître les coûts pour les ménages et les communautés. À mesure que la fréquence et la gravité de ces répercussions augmentent, celles-ci peuvent compromettre la sécurité financière, nuire au bien-être et rendre la planification plus difficile pour les ménages.

Les communautés rurales, éloignées, nordiques et autochtones sont souvent exposées à des risques climatiques plus élevés à cause de leur isolement, de leur plus grande dépendance à l'égard de ressources sensibles aux changements climatiques et de leur accès limité aux infrastructures et aux services. Une enquête menée en 2024 indique qu'un phénomène météorologique extrême ou une catastrophe naturelle a considérablement perturbé les activités quotidiennes d'environ 80 % des membres des Premières Nations (vivant hors réserve), des Inuits et des Métis au cours de leur vie. Les perturbations liées au climat peuvent également compromettre la sécurité énergétique, alimentaire et du logement, et accroître les coûts et l'instabilité pour les ménages. Ces pressions peuvent avoir de graves répercussions sur la santé physique et mentale, particulièrement dans un contexte où la fréquence et la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes augmentent. Les enfants, les jeunes et les personnes âgées sont particulièrement vulnérables, car ils disposent souvent de moins de ressources pour se préparer aux perturbations liées au climat, y réagir et s'en remettre.

Le renforcement de la résilience climatique dépend de décisions touchant les infrastructures, le logement, la gestion des urgences, l'aménagement du territoire et la prestation des services, qui relèvent de différents ordres de gouvernement et sont mises en œuvre à l'échelle locale. Comme les ménages dépendent de systèmes qui relèvent de plusieurs administrations et varient considérablement d'une région à l'autre, le renforcement de la résilience exige une coordination entre les gouvernements et les secteurs. Le gouvernement fédéral soutient la résilience des ménages en améliorant l'accès à des renseignements météorologiques et climatiques fiables, accessibles et diffusés en temps opportun, ainsi qu'à des outils d'aide à la décision. Il fait également progresser la recherche et les connaissances, investit dans des infrastructures résilientes face aux changements climatiques et collabore avec des partenaires de différents ordres de gouvernement. Le gouvernement fédéral travaille avec les gouvernements et les dirigeants des Premières Nations, des Inuits et des Métis afin de veiller à ce que la planification climatique nationale tienne compte de leurs priorités distinctes et de leurs approches de gouvernance, notamment dans le cadre de la Stratégie nationale sur le climat de l'Assemblée des Premières Nations, de la Stratégie nationale inuite sur les changements climatiques et de la National Climate Change Strategy de la Nation métisse (lien seulement disponible en anglais).

Cible : D'ici 2030, 60 % des ménages tiennent compte des changements climatiques dans leur prise de décisions.

Indicateur : Pourcentage de ménages canadiens qui tiennent compte des changements climatiques dans leurs décisions (calculs personnalisés fondés sur des données de recherche sur l'opinion publique)

- ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Point de départ : 38 % en 2024.

Ministre responsable : Ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature

Nouvelle cible de la SFDD

Nos plans pour atteindre la cible

Stratégie de mise en œuvre : Aider les ménages, en particulier dans les communautés nordiques, éloignées, autochtones et à risque élevé, à inclure l'adaptation aux changements climatiques dans leurs plans de préparation aux urgences et à renforcer leur résilience.

- ECCC, RNCan

Stratégie de mise en œuvre : Fournir des outils, des renseignements et des directives plus claires sur les risques climatiques et la préparation aux situations d'urgence.

- ECCC, LICC, RNCan, SC, SP

Stratégie de mise en œuvre : Soutenir la recherche, y compris la recherche conçue et dirigée par les Autochtones, ainsi que l'acquisition et la diffusion de connaissances sur les répercussions et les risques posés par les changements climatiques au Canada et les mesures d'adaptation pour promouvoir une action résiliente.

- CRSH, LICC, MPO, POLAIRE, RCAANC, SC

Objectif : Les Canadiens sont en sécurité



La sécurité est essentielle à la santé, au bien-être et à la participation à la société. Une personne qui n'est pas exposée à la violence et à la discrimination et qui n'a pas peur de subir des préjudices est plus à même de participer à la vie sociale, économique et communautaire et d'accéder aux services essentiels. La protection contre la violence et la discrimination est étroitement liée à la santé physique et mentale, à la confiance dans les institutions et à la qualité de vie globale, mais toutes ces dimensions sont touchées lorsque la sécurité est compromise.

Les préjudices qui compromettent la sécurité d'une personne peuvent prendre de nombreuses formes, y compris la violence fondée sur le sexe, la discrimination et les obstacles dans les systèmes qui visent à protéger la population. Ces obstacles peuvent accroître la vulnérabilité de la personne en limitant l'accès au soutien et en retardant sa recherche d'aide, ce qui l'expose davantage à des préjudices. La violence fondée sur le sexe, qui comprend les actes de violence commis contre une personne en raison de son sexe, de son identité de genre, de son expression de genre ou de son genre perçu, cause des préjudices graves et durables. De 2011 à 2021, il y a eu 1 125 homicides de femmes et de filles liés au sexe au Canada, dont les deux tiers (66 %) ont été perpétrés par un partenaire intime. En 2025, 13,6 % des femmes ont déclaré avoir subi une forme quelconque de violence émotionnelle, psychologique ou économique au moins une fois au cours de l'année précédente.

La discrimination systémique et l'exposition inéquitable aux risques peuvent également causer des préjudices. La discrimination systémique peut priver une personne de l'égalité des chances, limiter son accès aux services de protection et de soutien et entraîner des conditions qui la rendent plus vulnérable aux préjudices. Par exemple, le racisme environnemental peut avoir pour effet que certaines communautés, y compris les Autochtones, les personnes noires et les membres d'autres communautés racisées, soient exclues des processus décisionnels en matière d'environnement et soient davantage exposées aux risques environnementaux et à la pollution. Ces inégalités peuvent également se refléter dans les systèmes censés assurer la sécurité de la population. La discrimination systémique au sein du système de justice pénale peut entraîner à la fois une surveillance policière excessive et une protection insuffisante de certains groupes, ce qui réduit la confiance envers les institutions et crée des obstacles à l'accès à la sécurité et aux services de soutien.

Certains groupes subissent de façon disproportionnée les effets de la violence et de la discrimination. Les Autochtones, les personnes noires et les membres d'autres communautés racisées, les femmes et les filles, les personnes 2ELGBTQI+ (bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, intersexuées et les autres personnes qui indiquent leur appartenance à divers groupes sexuels et de genre), les personnes en situation de handicap ainsi que les personnes vivant dans les régions nordiques, rurales et éloignées sont plus susceptibles de subir de la violence ou de la discrimination ou de rencontrer des obstacles à l'accès aux mesures de soutien. Ces risques accrus sont déterminés par des conditions sociales et économiques, y compris la pauvreté et l'instabilité en matière de logement, et ils peuvent augmenter davantage chez les personnes qui appartiennent à plusieurs groupes méritant l'équité. En 2024, le taux de victimes d'homicide chez les femmes autochtones était plus de 8 fois supérieur à celui observé chez les femmes non autochtones (7,02 contre 0,81 pour 100 000 personnes).

La sécurité est une responsabilité partagée par les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones, les administrations municipales, ainsi que les organismes communautaires et les fournisseurs de services locaux. Les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones jouent un rôle central dans l'administration de la justice, les services policiers, les soins de santé et les services sociaux, tandis que les administrations municipales et les organismes communautaires jouent un rôle clé dans la prévention, l'intervention précoce et le soutien aux personnes ayant subi des préjudices. Le gouvernement fédéral renforce les lois et les institutions, appuie les initiatives de prévention et de protection, fait progresser les initiatives visant à éliminer la discrimination et les obstacles systémiques, et collabore avec les partenaires pour promouvoir des communautés sûres et inclusives. Il soutient également le renforcement des capacités déterminé par les communautés grâce au financement et à l'amélioration de l'accès aux organismes communautaires et aux services adaptés à la culture, à l'élaboration d'initiatives locales de prévention de la violence et à la priorisation d'approches de justice réparatrice axées sur les victimes, ainsi qu'au financement d'activités de formation et de sensibilisation. Reconnaissant que les violations persistantes et systémiques des droits des peuples autochtones et des droits de la personne sont des causes profondes des taux disproportionnellement élevés de violence subie par les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones, le gouvernement du Canada continue de donner suite aux appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, notamment au moyen de la Voie fédérale, et de travailler avec les partenaires afin de réaliser des progrès significatifs., et de travailler avec les partenaires afin de réaliser des progrès significatifs.

Cible : D'ici 2030, les taux autodéclarés de violence entre partenaires intimes diminuent de cinq points de pourcentage.

Indicateur : Violence entre partenaires intimes

- ODD 5 : Égalité entre les sexes
- Indicateur du CIC : 5.2.1

Point de départ : 12,1 % en 2018.

Indicateur de remplacement : Victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police

Ministre responsable : Ministre des Femmes et de l'Égalité des genres

L'évaluation de cette cible figurant dans le Rapport d'étape de 2025 est présentée à l'annexe 1.

Nos plans pour atteindre la cible

Stratégie de mise en œuvre : Soutenir la mise en place et la disponibilité de services et de mesures de soutien compétents et adaptés à la culture qui tiennent compte des traumatismes et de la violence, et qui répondent aux besoins des personnes victimes et survivantes de violence fondée sur le sexe et de leurs familles, y compris les femmes, les enfants et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones, ainsi que l'accès à ces services et mesures dans leurs communautés.

- ASPC, FEGC, GRC, JUS, SAC

Stratégie de mise en œuvre : Soutenir l'élaboration de priorités en matière de renforcement des capacités et d'infrastructures sociales définies par les communautés afin d'offrir des possibilités et des options aux personnes qui subissent, risquent de subir ou ont subi de la violence fondée sur le sexe, et répondre aux appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

- FEGC, GRC, JUS, SCC

Stratégie de mise en œuvre : Promouvoir des efforts de sensibilisation centrés sur les communautés et fondés sur des données probantes afin de prévenir la violence fondée sur le sexe, améliorer sa dénonciation et accroître le recours aux services de soutien.

- FEGC, GRC, SP

Cible : D'ici 2030, la proportion de la population canadienne déclarant avoir subi de la discrimination ou un traitement injuste diminue de cinq points de pourcentage.

Indicateur : Discrimination et traitement injuste

- ODD 10 : Inégalités réduites
- Indicateur de qualité de vie : Saine gouvernance > Justice et droits de la personne > Discrimination et traitement injuste

Point de départ : 37 % en 2024.

Ministre responsable : Ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes

Nouvelle cible de la SFDD

Nos plans pour atteindre la cible

Stratégie de mise en œuvre : Réduire les obstacles systémiques à la participation économique, sociale et culturelle et à la prise de décisions en partenariat avec tous les ordres de gouvernement et les populations victimes de discrimination au Canada.

- ACC, CCDP, CRTC, EDSC, GRC, JUS, PC, PCH

Stratégie de mise en œuvre : Aborder les obstacles systémiques, améliorer les données sur la représentation, accroître la diversité dans la haute direction et promouvoir la mobilisation et la sensibilisation dans la fonction publique fédérale.

- BCP, BSIF, CFP, EFPC, SCT

Stratégie de mise en œuvre : Élargir la collecte et la désagrégation des données et des résultats de recherche sur l'expérience de la population en matière de racisme et de discrimination afin d'orienter les stratégies visant à réduire la discrimination et le traitement injuste.

- GRC, SCT

Stratégie de mise en œuvre : Évaluer, prévenir et combattre le racisme environnemental et faire progresser la justice environnementale.

- ECCC

Cible : D'ici 2030, au moins 70 % de la population canadienne estime que le système de justice pénale est équitable et accessible à tous.

Indicateur : Accès à un système de justice juste et équitable (pénal) : équitable (juste)

- ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces

Point de départ : 50 % de la population était convaincue ou moyennement convaincue que le système de justice pénale était équitable (juste) en 2022.

Indicateur : Accès à un système de justice juste et équitable (pénal) : accessible

- ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces

Point de départ : 58 % de la population était convaincue ou moyennement convaincue que le système de justice pénale était accessible en 2022.

Ministre responsable : Ministre de la Justice et procureur général du Canada

L'évaluation de cette cible figurant dans le Rapport d'étape de 2025 est présentée à l'annexe 1.

Nos plans pour atteindre la cible

Stratégie de mise en œuvre : Mettre en œuvre la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, en consultation avec les provinces, les territoires et les communautés noires, et mettre en œuvre la Stratégie en matière de justice autochtone, en consultation et en collaboration avec les peuples autochtones, les provinces et les territoires afin de réduire la surreprésentation des personnes noires et des Autochtones dans le système de justice pénale.

- EFPC, GRC, JUS, SCC

Stratégie de mise en œuvre : Examiner et mettre à jour les cadres juridiques existants pour lutter contre le racisme et la discrimination systémique dans le système de justice pénale et les réduire.

- JUS

Stratégie de mise en œuvre : Soutenir l'élaboration de services aux victimes d'actes criminels adaptés à la culture et au développement, qui tiennent compte des traumatismes et qui répondent aux besoins des victimes d'actes criminels mal desservies, promouvoir l'accès à ces services et étendre leur portée géographique aux régions mal desservies afin d'améliorer le soutien aux victimes, aux survivants et à leurs familles.

- GRC, JUS

Stratégie de mise en œuvre : Fournir l'accès à des formations sur les compétences culturelles en collaboration avec les communautés racisées et marginalisées, et recruter et maintenir en poste une main-d'œuvre diversifiée et qualifiée qui reflète les communautés desservies.

- GRC, JUS

Objectif : La population canadienne a un sentiment d'appartenance



Le sentiment d'appartenance est essentiel au bien-être, aux liens communautaires et à la participation à la société. Il est façonné par l'expérience de sécurité et d'inclusion, c'est-à-dire le fait pour une personne de se sentir incluse et valorisée et de pouvoir participer à la vie culturelle et communautaire. Lorsque le sentiment d'appartenance est fort, les personnes sont plus à même de nouer des relations, de contribuer à leur communauté et de s'adapter aux changements sociaux, économiques et environnementaux. Renforcer le sentiment d'appartenance permet de réduire l'isolement social, de favoriser le bien-être individuel et collectif et de créer les conditions propices à une société plus inclusive et cohésive.

Tous les Canadiens ne ressentent pas un fort sentiment d'appartenance. Des obstacles comme l'isolement social, la discrimination, les différences linguistiques et l'accès limité aux espaces culturels et communautaires réduisent les possibilités de participation et de création de liens. Lorsqu'il n'est pas possible de participer pleinement à la vie communautaire et culturelle, les liens sociaux s'affaiblissent et le bien-être diminue avec le temps.

Le sentiment d'appartenance varie selon les communautés et les groupes en raison de facteurs structurels, historiques et sociaux qui influent sur l'inclusion et l'accès à la vie communautaire. En 2024, la moitié de la population canadienne a déclaré ressentir un fort sentiment d'appartenance à une communauté locale, et ce sentiment est plus marqué dans les petites villes et les régions rurales que dans les centres urbains. Les personnes en situation de handicap et les personnes 2ELGBTQI+ peuvent se heurter à des obstacles liés à l'accessibilité, à la discrimination et à l'inclusion. Les nouveaux arrivants peuvent faire face à des difficultés liées à la langue, à l'intégration et à l'accès aux réseaux communautaires. Les Premières Nations, les Inuits et les Métis peuvent être confrontés à des obstacles supplémentaires au développement d'un sentiment d'appartenance en raison des répercussions historiques et actuelles de la colonisation et de l'assimilation forcée, y compris la perte de la langue et de la culture et la difficulté à maintenir la continuité culturelle et les liens communautaires.

Le sentiment d'appartenance est façonné par des institutions et des espaces relevant de différents domaines, notamment l'éducation, les langues, la culture, le patrimoine, l'immigration et la vie communautaire. Les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones, les administrations municipales et les organismes communautaires et culturels œuvrent dans ces domaines ou en sont responsables. Le gouvernement fédéral contribue à promouvoir le dialogue interculturel en soutenant les secteurs des arts et de la culture, en renforçant les langues autochtones et les communautés de langue officielle en situation minoritaire et en favorisant des approches dirigées par les communautés et ancrées dans la culture. Il soutient l'organisation de séances d'accueil et d'activités d'intégration entre les nouveaux arrivants et les communautés minoritaires établies, la diffusion de contenu éducatif, et la protection et la promotion de l'accès au patrimoine naturel et culturel du Canada, y compris par la formation d'interprètes avec les communautés locales de langue minoritaire de la région.

Cible : D'ici 2030, 56 % de la population canadienne déclare ressentir un fort sentiment d'appartenance à sa communauté locale.

Indicateur : Sentiment d'appartenance à une collectivité locale

- ODD 11 : Villes et communautés durables
- Indicateur du CIC : 11.7.1
- Indicateur de qualité de vie : Société > Cohésion sociale et rapports sociaux > Sentiment d'appartenance à une collectivité locale

Point de départ : 53,5 % en 2024.

Ministre responsable : Ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes

Nouvelle cible de la SFDD

Nos plans pour atteindre la cible

Stratégie de mise en œuvre : Promouvoir le dialogue interculturel et soutenir la vitalité et le développement des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire afin de favoriser un sentiment d'appartenance et renforcer l'identité canadienne.

- EDSC, IRCC, JUS, ONF, PCH

Stratégie de mise en œuvre : Assurer la participation à l'expression, à la préservation, à la revitalisation, à la création et à la promotion de la culture, des arts et des modes de vie afin de mettre en valeur et de promouvoir la diversité et l'expression culturelles au Canada.

- BAC, ONF, PC, PCH

Stratégie de mise en œuvre : Soutenir les efforts déployés par les Premières Nations, les Inuits et les Métis pour se réapproprier leurs langues autochtones, les revitaliser, les maintenir et les renforcer.

- PCH, SAC

Cible : D'ici 2030, le produit intérieur brut réel du secteur culturel du Canada augmente de 4 %.

Indicateur : Indicateurs nationaux de la culture et du sport

- ODD 8 : Travail décent et croissance économique

Point de départ : 55,15 milliards de dollars en 2023.

Ministre responsable : Ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes

Nouvelle cible de la SFDD

Nos plans pour atteindre la cible

Stratégie de mise en œuvre : Soutenir l'amélioration des installations culturelles et améliorer l'accès aux expositions, aux sites culturels et aux sites patrimoniaux afin de stimuler la participation culturelle.

- BAC, PC, PCH

Stratégie de mise en œuvre : Soutenir la recherche dans le secteur culturel, promouvoir l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et aux possibilités d'emploi et contribuer à l'amélioration des conditions de travail afin qu'un plus grand nombre de personnes puissent contribuer à l'économie créative et culturelle du Canada.

- CRSH, PCH

Stratégie de mise en œuvre : Veiller à la facilité d'accès et de consultation du contenu canadien, y compris sur les plateformes numériques, afin de renforcer la souveraineté culturelle du Canada et d'accroître la compétitivité des industries et des produits créatifs et culturels du Canada sur les marchés nationaux et internationaux.

- CRTC, ONF, PCH

Objectif : La population canadienne a confiance dans le gouvernement



La confiance envers le gouvernement reflète la mesure dans laquelle la population estime que les institutions publiques sont réceptives, efficaces, équitables et responsables. Lorsque le niveau de confiance est élevé, les personnes sont plus susceptibles d'accorder de la crédibilité à l'information publique, d'utiliser les services publics et de participer aux processus décisionnels. Un bon niveau de confiance appuie la capacité du gouvernement d'agir sur les priorités communes et de réagir efficacement aux changements et aux perturbations. La confiance est déterminée par les expériences d'une personne, par exemple, si elle estime avoir bénéficié d'un accès équitable aux services et d'un traitement juste et si elle estime que son bien-être, sa sécurité et son sentiment d'appartenance sont favorisés.

La confiance envers le gouvernement fédéral demeure supérieure à la moyenne de 37 % des pays de l'OCDE, mais elle est passée de 60,42 % en 2019 à 50,91 % en 2024. La mésinformation, la désinformation, l'ingérence étrangère et la diffusion rapide de renseignements non fiables dans les environnements numériques peuvent compliquer l'accès à l'information fiable et empêcher la population de faire appel aux institutions publiques en toute confiance.

La confiance envers les institutions publiques tend à être plus faible chez les personnes en situation de handicap, les personnes 2ELGBTQI+, les Autochtones et les personnes vivant en milieu rural. Cette situation résulte souvent d'écarts en matière d'accès aux services, d'expériences de discrimination, de l'exposition accrue à la mésinformation, ainsi que des obstacles à la participation à la vie publique. Un faible niveau de confiance peut réduire le recours aux services publics, la consultation de l'information gouvernementale et la participation aux processus décisionnels.

La confiance envers le gouvernement est influencée par les expériences de la population avec les systèmes publics, y compris la prestation des services, l'accès à l'information, l'équité, la responsabilisation et la protection contre les menaces. Ces systèmes sont gérés et fournis par différents ordres de gouvernement. Le gouvernement fédéral contribue à renforcer la confiance envers l'ensemble du système de gouvernance en assurant la transparence et la responsabilisation, en protégeant les institutions et les systèmes publics, en renforçant les mesures de protection contre les cybermenaces, la mésinformation, la désinformation et l'ingérence étrangère, et en favorisant l'accès à de l'information fiable.

Cible : D'ici 2035, le niveau de confiance à l'égard du gouvernement du Canada atteint 55 %.

Indicateur : Confiance dans les pouvoirs publics

- ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces

Point de départ : 50,9 % en 2023.

Ministre responsable : Tous les ministres

Nouvelle cible de la SFDD

Nos plans pour atteindre la cible

Stratégie de mise en œuvre : Assurer une utilisation responsable des fonds publics, fournir des services gouvernementaux accessibles et efficaces et soutenir des idées, des outils et des processus novateurs pour mieux répondre aux besoins et aux attentes de la population canadienne.

- ACC, EDSC, FIN, SCT, SPC

Stratégie de mise en œuvre : Renforcer la capacité du gouvernement du Canada à prévenir les événements de cybersécurité, à s'y préparer, à intervenir et à s'en remettre de manière proactive afin de protéger les systèmes gouvernementaux et les renseignements de la population canadienne.

- SCT, SPC

Stratégie de mise en œuvre : Protéger contre l'ingérence étrangère, améliorer la littératie numérique, lutter contre la mésinformation et la désinformation et renforcer la résilience de la population canadienne et des infrastructures essentielles du Canada face aux menaces, y compris les cybermenaces.

- BCP, GRC, PCH, SCT, SP, StatCan

Stratégie de mise en œuvre : Augmenter la quantité de données fédérales accessibles au public, tout en respectant la souveraineté des données autochtones, afin d'accroître la transparence du gouvernement fédéral.

- AEIC, ASPC, CNRC, CRTC, EFPC, GRC, ISDE, MPO, PJCCI, RNCan, SCT



Bâtir une économie forte et à faibles émissions de carbone

Une économie forte et durable repose sur des systèmes environnementaux sains et des conditions sociales favorables. Elle améliore l'abordabilité pour les ménages et les entreprises, renforce la stabilité financière et la prospérité économique à long terme, contribue au bien-être et réduit les incidences sur l'environnement. Les systèmes économiques doivent s'adapter aux changements mondiaux, notamment à la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone, tout en maintenant leur productivité, leur compétitivité et leur résilience.

Les objectifs de cette section portent sur les principaux facteurs qui façonnent une économie forte et à faibles émissions de carbone. Ils traitent d'abord de la productivité globale, de l'innovation et de la compétitivité, qui constituent les fondements de la performance économique à long terme. Ils examinent ensuite l'utilisation de l'énergie dans l'ensemble de l'économie, en reconnaissant que l'amélioration de l'efficacité énergétique est essentielle pour répondre à la croissance de la demande et réduire les émissions. Enfin, ils abordent les systèmes de transport, qui influencent les déplacements des personnes et des marchandises ainsi que l'activité économique et les résultats environnementaux.

Le dernier objectif vise à accroître la participation à l'économie, particulièrement celle des peuples autochtones et des femmes. L'accès aux possibilités n'est pas réparti équitablement, et les obstacles à la participation peuvent limiter à la fois le bien-être individuel et la performance économique globale. Une participation accrue favorise la sécurité financière, renforce la résilience et permet à un plus vaste éventail de personnes, de compétences et de points de vue de contribuer à la croissance économique. Ensemble, ces objectifs favorisent une économie plus productive, inclusive et à faibles émissions de carbone, mieux outillée pour s'adapter aux changements, réduire les émissions et faire bénéficier plus largement les générations actuelles et futures des retombées de la croissance.

Objectif : Le Canada possède une économie productive et à faibles émissions de carbone



Une économie productive et à faibles émissions de carbone est essentielle à la prospérité à long terme, à l'abordabilité, à la résilience économique ainsi qu'à la santé et au bien-être. Pour bâtir une telle économie, il faut trouver un équilibre entre la croissance économique et la protection des systèmes naturels, notamment en composant avec les compromis inhérents aux activités qui favorisent la productivité et la compétitivité, mais qui peuvent également exercer des pressions sur les terres, l'eau et l'air. À mesure que les marchés mondiaux s'orientent vers des biens, des services et des investissements produisant moins d'émissions, il devient de plus en plus important de renforcer la compétitivité tout en réduisant les émissions. L'amélioration de la productivité permet aux entreprises de croître, de s'adapter à l'évolution des conditions et de soutenir l'augmentation du niveau de vie tout en contribuant à la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone.

La croissance de la productivité est au cœur de la performance économique. L'amélioration de l'utilisation de la main-d'œuvre, du capital et des technologies aide les entreprises canadiennes à soutenir la concurrence à l'échelle internationale, à accroître leur présence sur les marchés d'exportation et à s'adapter aux transformations de l'économie mondiale. Parallèlement, les progrès réalisés dans les technologies environnementales et les technologies propres transforment les pratiques et les attentes du monde des affaires, ouvrant l'accès à de nouveaux marchés nationaux et internationaux dans une économie à faibles émissions de carbone, tout en favorisant la réduction des émissions et la création de nouvelles sources de croissance. Le Canada a fait des progrès, y compris la réduction des émissions par unité de production (l'intensité des émissions de gaz à effet de serre compare la quantité d'émissions de gaz à effet de serre émises par unité d'activité ou toute autre mesure précise, comme le PIB). Le maintien de ces progrès exige des investissements soutenus et une innovation continue, particulièrement dans un contexte où la concurrence mondiale s'intensifie et où la transition vers une économie à faibles émissions de carbone transforme les marchés, les chaînes d'approvisionnement et les flux d'investissement.

Les coûts et les avantages de cette transition, de même que les compromis qu'elle comporte, ne se répercutent pas de la même façon sur toutes les communautés. Les ménages à faible revenu sont souvent plus durement touchés par les ralentissements économiques et les changements environnementaux, tandis que les travailleurs et les communautés des secteurs à fortes émissions subissent des pressions d'adaptation plus importantes. Ces différences signifient que l'accompagnement des travailleurs, des industries et des communautés pendant la transition, ainsi que le partage équitable des retombées de la croissance économique et de la décarbonation, nécessitent des approches adaptées à la réalité propre à chaque région et à chaque communauté.

L'édification d'une économie productive et à faibles émissions de carbone repose sur des décisions en matière d'investissement, de financement vert et d'incitatifs fiscaux, d'infrastructures, de perfectionnement des compétences, de recherche, de réglementation et de transformation industrielle. Ces décisions sont façonnées par les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones, les administrations municipales ainsi que par les entreprises et l'industrie. Les économies régionales, les profils d'émissions et les structures industrielles présentent également d'importantes différences, de sorte que la transition ne se déroule pas partout de la même manière. Le gouvernement fédéral contribue à cette transition en collaborant avec les provinces, les territoires, les gouvernements des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ainsi qu'avec les entreprises et l'industrie afin de promouvoir l'innovation et l'investissement, de renforcer la sécurité et la souveraineté du Canada et de soutenir une croissance économique concurrentielle qui cadre avec les objectifs climatiques à long terme du Canada, dans le but d'assurer une prospérité durable aux générations actuelles et futures.

Cible : D'ici 2029, la croissance annuelle de la productivité du travail au Canada dépasse la moyenne des pays du G7.

Indicateur : Niveaux de productivité : productivité du travail (PIB par heure travaillée)

- ODD 8 : Travail décent et croissance économique

Point de départ : De 2022 à 2024, la productivité du travail au Canada a diminué en moyenne de 0,54 % par année, tandis que celle des pays du G7 a diminué de 0,14 %.

Ministre responsable : Ministre de l'Industrie

Nouvelle cible de la SFDD

Nos plans pour atteindre la cible

Stratégie de mise en œuvre : Attirer les investissements étrangers, la technologie, les talents et l'expertise, et soutenir les entreprises nationales afin d'accroître leur production et de se développer à l'échelle internationale.

- AMC, ASFC, EDSC, IRCC, ISDE

Stratégie de mise en œuvre : Soutenir les investissements dans les outils, l'automatisation, l'équipement, les logiciels, les processus, et l'utilisation responsable de nouvelles technologies, y compris l'intelligence artificielle.

- CNRC, ISDE

Stratégie de mise en œuvre : Investir dans les infrastructures de transport, économiques et de communication afin d'améliorer l'accessibilité ainsi que l'efficacité et la durabilité de la circulation des biens, des personnes, de l'information et des idées.

- CRTC, ISDE, LICC, MPO, PJCCI, TC

Stratégie de mise en œuvre : Renforcer l'écosystème de recherche du Canada, promouvoir la diffusion de la recherche et encourager les entreprises à investir dans la recherche, le développement et les démonstrations pour stimuler l'innovation.

- ARC, ASC, CNRC, CRSH, CRSNG, IRSC, ISDE, LICC, MPO, PJCCI, RNCan, TC

Stratégie de mise en œuvre : Intensifier les efforts visant à adapter la réglementation en collaboration avec les titulaires de droits autochtones et les principaux intervenants afin de promouvoir le développement durable, d'accroître le commerce interprovincial, d'encourager une concurrence loyale et de réduire le fardeau des entreprises.

- AEIC, ISDE, RNCan, SCT

Stratégie de mise en œuvre : Améliorer l'accès au perfectionnement des compétences, à la formation et au soutien afin d'offrir des possibilités économiques à tous, de remédier aux pénuries de compétences dans les secteurs essentiels à la croissance durable et de préparer la main-d'œuvre au mouvement énergétique mondial.

- EDSC

Cible : D'ici 2029, le secteur canadien de l'environnement et des technologies propres se maintient à 3 % du produit intérieur brut national.

Indicateur : Produits environnementaux et de technologies propres (voir également PIB et commerce du secteur canadien des produits environnementaux et de technologies propres)

- ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure

Point de départ : 3 % en 2023

Ministre responsable : Ministre de l'Industrie

Nouvelle cible de la SFDD

Nos plans pour atteindre la cible

Stratégie de mise en œuvre : Attirer et permettre aux entreprises et organisations du secteur de l'environnement et des technologies propres, à n'importe quel stade de leur développement, d'améliorer la diversification et la résilience du secteur, de réduire l'incidence sur l'environnement et de stimuler la croissance propre.

- AEIC, APECA, ARC, CNRC, DEC, FedDev Ontario, FedNor, IAC, ISDE, MPO, PacifiCan, PrairiesCan

Stratégie de mise en œuvre : Faciliter l'élaboration et l'adoption de technologies durables et renforcer les chaînes de valeur connexes afin de veiller à ce que le Canada reste un chef de file mondial des technologies propres.

- ARC, CNRC, ISDE

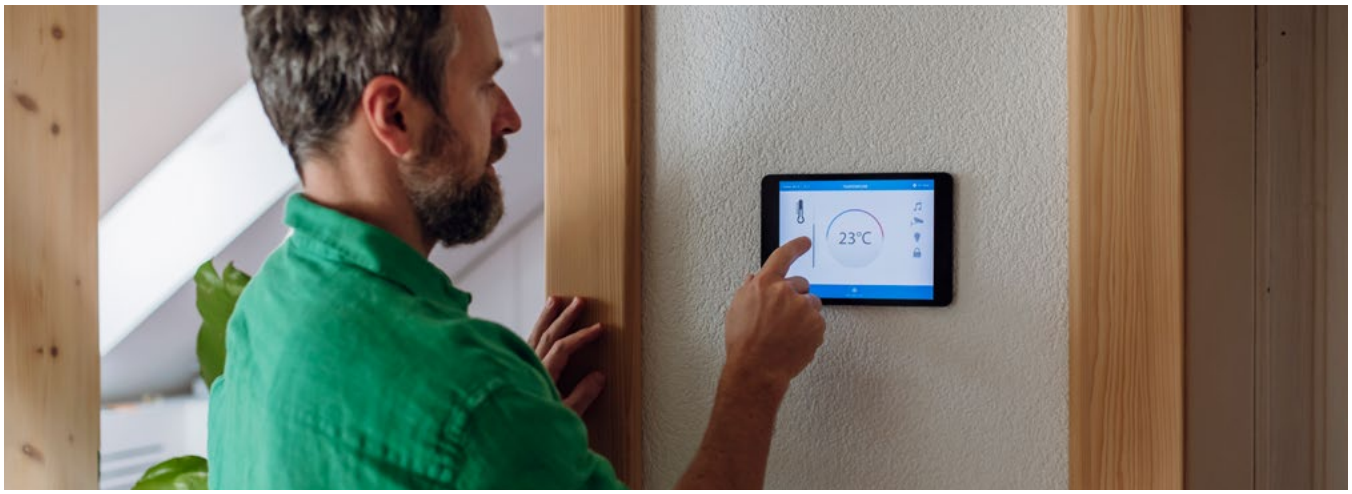
Stratégie de mise en œuvre : Investir dans la production, la transformation et le recyclage responsables des minéraux critiques afin de soutenir la création de chaînes de valeur nationales et mondiales pour les technologies propres et d'autres industries.

- ARC, CNRC, ISDE, RNCan

Stratégie de mise en œuvre : Soutenir la croissance d'un marché financier durable qui fonctionne bien afin d'améliorer la prise de décisions en matière d'investissement et accélérer le flux de capitaux privés visant à obtenir des résultats positifs pour la nature et le climat.

- FIN

Objectif : Le Canada progresse vers une économie écoénergétique



Une plus grande efficacité énergétique favorise la sécurité énergétique, l'abordabilité ainsi qu'une économie concurrentielle et à faibles émissions de carbone. À mesure que la demande d'électricité augmente sous l'effet de l'électrification des habitations, des transports, des infrastructures numériques et de l'industrie, il devient de plus en plus important d'utiliser l'énergie de façon plus efficace. L'amélioration de l'efficacité énergétique contribue à la réduction des émissions et aide à garantir la fiabilité et la résilience des systèmes énergétiques.

L'efficacité énergétique procure également des avantages directs aux ménages, aux entreprises et aux communautés. Elle réduit les coûts énergétiques, atténue les pressions découlant de la hausse de la demande et améliore la performance économique. Grâce aux améliorations apportées à l'efficacité énergétique, le Canada a accru son efficacité énergétique de 13,8 % entre 2000 et 2023, tandis que sa consommation d'énergie n'a augmenté que de 13,1 % au lieu de 24,24 %. Ces améliorations se sont traduites par des économies de coûts énergétiques de 40 milliards de dollars en 2023 seulement pour les ménages, les entreprises et l'industrie. Le maintien de ces progrès est essentiel pour gérer la demande croissante d'énergie, soutenir la productivité, renforcer la compétitivité industrielle et préserver l'abordabilité à mesure que l'économie poursuit son électrification.

Les ménages à faible revenu et les locataires sont souvent confrontés à des obstacles plus importants lorsqu'il s'agit d'apporter des améliorations aux bâtiments et d'accéder à des technologies écoénergétiques. Les différences régionales influencent également l'abordabilité et l'accès, en raison des variations des systèmes énergétiques, du parc immobilier, des infrastructures et des profils d'émissions. Par exemple, les régions qui dépendent davantage d'une production d'électricité à forte intensité de carbone font face à des pressions de transition particulières. Les communautés nordiques, éloignées et autochtones, dont bon nombre dépendent de systèmes énergétiques à forte intensité de carbone, se heurtent à des défis particuliers liés au parc immobilier, à la géographie et à l'accès aux infrastructures. Pour tenir compte de ces différences, il faut adopter des approches adaptées à la situation propre à chaque région et à chaque communauté afin que les avantages de l'efficacité énergétique soient largement partagés.

L'amélioration de l'efficacité énergétique dépend des décisions prises dans la construction et la rénovation des bâtiments, les systèmes d'électricité, les pratiques industrielles et les choix des consommateurs. Les responsabilités liées à l'élaboration, à l'adoption et à la mise en œuvre de solutions d'efficacité énergétique sont réparties entre le gouvernement fédéral, les provinces, les territoires, les administrations municipales, les services publics, les gouvernements autochtones, l'industrie et les propriétaires immobiliers. Les différences régionales en matière de parc immobilier, d'infrastructures et de systèmes d'électricité compliquent la coordination.

Le gouvernement fédéral contribue à cette amélioration en collaborant avec ses partenaires pour accroître l'efficacité énergétique dans les habitations, les bâtiments, les communautés et les industries, afin de favoriser l'adoption de codes et de normes de construction plus performants sur le plan énergétique; de renforcer les technologies et les pratiques écoénergétiques; d'offrir un soutien direct aux rénovations écoénergétiques des bâtiments, et d'améliorer l'accès des ménages, des entreprises et des communautés à l'information et aux mesures d'économie d'énergie.

Cible : D'ici 2030, l'amélioration de l'efficacité énergétique du Canada mène à des économies d'énergie équivalant à la consommation annuelle de plus de 12 millions de foyers à l'échelle nationale (1 200 pétajoules).

Indicateur : Différence dans la consommation d'énergie finale (en pétajoules) avec et sans amélioration de l'efficacité énergétique (données internes)

- ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable

Point de départ : Économies d'énergie de zéro pétajoule en 2000

Ministre responsable : Ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature

Nouvelle cible de la SFDD

Nos plans pour atteindre la cible

Stratégie de mise en œuvre : Faire progresser la rénovation des bâtiments résidentiels, des entreprises et des infrastructures communautaires, et accélérer la mise en œuvre de pratiques, de produits et de technologies moins énergivores dans les secteurs industriel et institutionnel, pour favoriser l'efficacité énergétique, l'abordabilité et la compétitivité.

- ECCC, LICC

Stratégie de mise en œuvre : Faire progresser l'élaboration, le déploiement et la mise en œuvre de technologies novatrices dans le secteur de la construction.

- CNRC, LICC, SPAC

Objectif : Les Canadiens ont accès à des moyens de transport durables



L'accès à des moyens de transport durables est essentiel à l'activité économique, aux liens entre les communautés et à la qualité de vie. Les systèmes de transport sont une source importante d'émissions de gaz à effet de serre et de pollution atmosphérique, et leur conception influence la capacité des personnes à se déplacer de façon efficace et abordable tout en réduisant leur incidence sur l'environnement. Rendre les transports plus durables favorise l'abordabilité, réduit les émissions, améliore la qualité de l'air et la productivité, et soutient la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone.

Les choix en matière de transport ont une incidence sur la vie quotidienne des gens en raison des coûts, du temps de déplacement, de la santé et des conditions environnementales. En 2024, le secteur des transports était à l'origine de 22 % des émissions totales de gaz à effet de serre du Canada et constituait une source importante de pollution atmosphérique et sonore. La proportion de navetteurs au Canada utilisant des modes de transport durables, définis comme le recours au transport en commun ou au transport actif, continue d'augmenter depuis la pandémie (18,2 % en mai 2025), mais demeure inférieure aux niveaux observés avant la pandémie (19,4 % en mai 2016). La grande majorité des navetteurs continuent de se déplacer en voiture, en camion ou en fourgonnette (80,9 % en mai 2025). La congestion touche les grands centres urbains et représente un défi croissant dans les plus petites communautés. Les environnements bâtis qui privilégient les véhicules privés au détriment du transport en commun, du vélo et de la marche peuvent également rendre les modes de transport durables moins accessibles et moins attrayants.

L'accès à des moyens de transport durables varie considérablement d'une région à l'autre du Canada. Les résidents vivant à l'extérieur des grands centres urbains disposent souvent de moins de solutions de rechange aux véhicules personnels en raison de la faible densité de population et des contraintes liées aux infrastructures, tandis que les personnes en situation de handicap peuvent se heurter à des obstacles limitant l'accès à des options de transport accessibles. Les communautés rurales, éloignées et nordiques peuvent aussi avoir un accès limité au transport en commun et aux bornes de recharge publiques pour véhicules électriques. Ces lacunes peuvent accroître les coûts de transport, limiter la mobilité et réduire l'accès à l'emploi, aux services et à d'autres possibilités.

L'accès à des moyens de transport durables repose sur des décisions concernant l'aménagement du territoire, les systèmes de transport en commun, l'accessibilité et les infrastructures publiques. Ces décisions sont façonnées par les administrations provinciales, territoriales, municipales et autochtones, ainsi que par les fournisseurs du secteur privé. Les responsabilités étant réparties entre plusieurs administrations, la coordination est complexe, puisque les infrastructures, la prestation des services et les comportements des usagers doivent être harmonisés afin de favoriser des options plus durables. Le gouvernement fédéral contribue à cette transition en investissant dans la planification, les données et les infrastructures, en collaborant avec ses partenaires pour élargir l'accès au transport en commun et au transport actif, et en soutenant la transition vers les véhicules électriques.

Cible : D'ici 2030, 22 % des navetteurs utilisent un moyen de transport durable.

Indicateur : Principal mode de transport pour le navettage domicile-travail (voir la liste des modes de transport durable à l'annexe 2)

- ODD 11 : Villes et communautés durables
- ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- Indicateur du CIC et cible : 11.5.1

Point de départ : 13,9 % en mai 2021

Ministre responsable : Ministre du Logement et de l'Infrastructure

L'évaluation de cette cible figurant dans le Rapport d'étape de 2025 est présentée à l'annexe 1.

Nos plans pour atteindre la cible

Stratégie de mise en œuvre : Investir dans des projets de transport qui tiennent compte des pratiques exemplaires en matière de transport actif et de transport en commun, qui éliminent les obstacles structurels dans l'environnement bâti et qui élargissent les options de transport durable au-delà des grands centres urbains.

- CCN, LICC, PJCCI

Stratégie de mise en œuvre : Investir dans la recherche sur la planification des transports, la collecte de données et la surveillance du comportement des voyageurs afin d'orienter l'amélioration continue de l'accessibilité et de l'efficacité des infrastructures de transport en commun et actif.

- ASPC, CCN, LICC, TC

Cible : D'ici 2040, les véhicules électriques représentent 90 % des ventes de nouveaux véhicules légers.

Cible intermédiaire : D'ici 2035, les véhicules zéro émission représentent au moins 75 % des ventes de nouveaux véhicules légers.

Indicateur : Part de marché des véhicules électriques légers

- ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Point de départ : 10,3 % en 2025

Ministre responsable : Ministre des Transports

Nouvelle cible de la SFDD

Nos plans pour atteindre la cible

Stratégie de mise en œuvre : Soutenir la disponibilité et l'abordabilité d'une variété de véhicules électriques et encourager l'innovation et la compétitivité dans le secteur automobile du Canada.

- CNRC, ISDE, TC

Stratégie de mise en œuvre : Augmenter le nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques et de postes de ravitaillement en hydrogène dans tout le pays et mener des activités de recherche afin d'accroître la confiance du public dans les véhicules zéro émission et encourager leur adoption.

- CNRC, ECCC

Objectif : Tous les Canadiens peuvent participer à l'économie



La participation inclusive à l'économie est essentielle à la prospérité à long terme, à la sécurité financière et à la résilience économique. Lorsque les gens ont accès à des possibilités économiques et peuvent en tirer parti, ils sont davantage en mesure de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, de s'adapter aux changements et de contribuer à leur communauté. Une large participation renforce également la performance économique en élargissant le bassin de compétences, d'expériences et de points de vue pouvant soutenir la croissance, l'innovation et la productivité. Elle aide également les employeurs à composer avec les pénuries de main-d'œuvre et accroît la disponibilité des compétences et des talents dans l'ensemble de l'économie.

L'accès aux opportunités économiques est façonné par des facteurs sociaux, économiques et structurels. Des obstacles comme l'accès limité à l'éducation et à la formation, l'insuffisance des infrastructures et des services, la discrimination, les responsabilités liées à la prestation de soins et le manque de soutien en milieu de travail peuvent restreindre la participation au travail rémunéré. Ces obstacles nuisent à la capacité des personnes d'intégrer le marché du travail, de s'y maintenir et d'y progresser, limitant ainsi tant les possibilités individuelles que le potentiel économique global.

Ces répercussions ne sont pas ressenties de manière uniforme. Les communautés rurales, éloignées et nordiques du Canada disposent souvent d'un accès plus limité aux possibilités économiques et aux mesures de soutien. Les peuples autochtones font face à des obstacles structurels de longue date découlant de politiques gouvernementales passées et actuelles qui ont restreint les structures de gouvernance traditionnelles et limité l'accès aux infrastructures, aux capitaux, à l'utilisation des terres ainsi qu'aux possibilités d'éducation et de formation. Les femmes peuvent connaître un taux de participation plus faible en raison du fardeau disproportionné que représentent les responsabilités liées à la prestation de soins, de l'accès inégal aux mesures de soutien et des obstacles présents en milieu de travail. Ces difficultés peuvent être particulièrement marquées dans les communautés nordiques, rurales et éloignées, les femmes autochtones étant souvent confrontées à des obstacles à la participation économique à la fois multiples et croisés.

L'élimination des obstacles à la participation économique nécessite une coordination entre les systèmes d'éducation et de formation, les marchés du travail, les mesures de soutien aux proches aidants, les initiatives de développement économique et les infrastructures communautaires. Ces domaines relèvent des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones, des administrations municipales, des employeurs et des organismes de la société civile.

Le gouvernement fédéral contribue à cette démarche en soutenant le perfectionnement des compétences et l'éducation, en réduisant les obstacles à l'emploi, en appuyant les proches aidants, en renforçant les conditions favorables à un développement économique autochtone autodéterminé et en favorisant une plus grande équité dans la participation au marché du travail.

Cible : D'ici 2029, l'écart entre les taux d'emploi des populations autochtones et non autochtones diminue de 6,3 points de pourcentage.

Indicateur : Différence entre les taux d'emploi des populations autochtones et non autochtones (15 ans et plus) [calculs personnalisés fondés sur les données de recensement]

- ODD 8 : Travail décent et croissance économique
- ODD 10 : Inégalités réduites

Point de départ : Écart de 8,4 points de pourcentage en 2016

Ministres responsables : Ministre des Services aux Autochtones, ministre de l'Emploi et des Familles

Nouvelle cible de la SFDD

Nos plans pour atteindre la cible

Stratégie de mise en œuvre : Soutenir le renforcement des capacités, le perfectionnement des compétences, l'entrepreneuriat, la participation aux grands projets et aux chaînes d'approvisionnement, l'accès au financement, la participation des fournisseurs aux marchés publics fédéraux ainsi que d'autres mesures qui créeront des possibilités d'emploi et d'affaires pour les peuples autochtones afin de faire progresser l'inclusion économique, la prospérité et la réconciliation.

- ACC, CanNor, DEC, EDSC, FedNor, MPO, PacifiCan, PJCCI, PrairiesCan, SAC, SPC

Stratégie de mise en œuvre : Améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire et aux programmes communautaires, et éliminer les obstacles à l'accès et à la réussite scolaire afin d'augmenter le nombre d'étudiants des Premières Nations, des Inuits et des Métis qui obtiennent un grade, un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires.

- RCAANC, SAC

Stratégie de mise en œuvre : Soutenir l'éducation primaire et secondaire dans les réserves, y compris l'accès à la formation des adultes, tout en mettant en œuvre le principe du contrôle de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations afin d'améliorer les taux d'obtention de diplômes d'études secondaires et de réduire les écarts socioéconomiques au sein des Premières Nations.

- SAC

Stratégie de mise en œuvre : Soutenir la mise en œuvre de stratégies d'éducation postsecondaire fondées sur les distinctions et élaborées conjointement, qui répondent aux besoins uniques des étudiants et des établissements d'enseignement postsecondaire des Premières Nations, des Inuits et des Métis, et renforcer l'autodétermination, le leadership et les capacités autochtones en matière de recherche et de formation en recherche.

- CRSH, CRSNG, IRSC, POLAIRE, SAC

Stratégie de mise en œuvre : Faire progresser l'autodétermination relativement aux priorités sociales, économiques et culturelles, notamment par la mise en œuvre des traités historiques et modernes, des ententes sur l'autonomie gouvernementale, des accords et des arrangements constructifs.

- RCAANC, SAC

Cible : D'ici 2029, réduire l'écart entre les taux d'activité des hommes et des femmes sur le marché du travail à six points de pourcentage.

Indicateur : Population active

- ODD 5 : Égalité entre les sexes

Point de départ : Écart de 6,5 points de pourcentage en 2025

Ministre responsable : Ministre de l'Emploi et des Familles

Nouvelle cible de la SFDD

Nos plans pour atteindre la cible

Stratégie de mise en œuvre : Investir dans le perfectionnement des compétences et la formation des femmes, améliorer l'accès à l'emploi, soutenir le perfectionnement du leadership et l'avancement professionnel et accroître l'accès aux prestations familiales et de soins ainsi qu'à des services de garde d'enfants de qualité adaptés à la culture afin d'améliorer le recrutement et le maintien en poste des femmes au sein de la population active.

- CRSH, CRSNG, EDSC, IRSC, SCT

Stratégie de mise en œuvre : Soutenir les efforts visant à protéger le droit à la parité salariale pour l'exécution de fonctions équivalentes, y compris la mise en place et le maintien de plans d'équité salariale en vertu de la *Loi sur l'équité salariale* dans les milieux de travail sous réglementation fédérale.

- CCDP, SCT



Réduire l'incidence environnementale du gouvernement fédéral grâce à la Stratégie pour un gouvernement vert

La Stratégie pour un gouvernement vert (SGV) décrit l'approche du gouvernement du Canada visant à atteindre la carboneutralité des activités fédérales d'ici 2050 tout en renforçant la résilience climatique des biens, des services et des activités du gouvernement fédéral. Les activités quotidiennes du gouvernement du Canada ont une incidence directe sur l'environnement, puisqu'il occupe des bâtiments, exploite des véhicules et des parcs de véhicules, achète des biens et des services et gère des terres et des actifs partout au pays. En prenant des mesures au sein de ses propres activités, le gouvernement fédéral applique à lui-même ce qu'il demande à l'industrie, aux institutions et aux Canadiens : réduire les émissions, accroître la résilience aux changements climatiques, utiliser les ressources plus efficacement et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Importance

À titre de l'un des plus importants propriétaires immobiliers, exploitants de parcs de véhicules et acheteurs de biens et de services au pays, le gouvernement fédéral est un acteur clé pour accélérer l'évolution des marchés et de la société vers la durabilité. Les progrès réalisés dans le cadre de la Stratégie pour un gouvernement vert (SGV) contribuent directement à l'atteinte des objectifs de la SFDD en intégrant les considérations relatives à la durabilité, à la résilience climatique et à la carboneutralité dans les politiques administratives fédérales, la prise de décisions et les activités courantes du gouvernement. L'immobilier constitue un axe majeur de la SGV. Les organisations fédérales élaborent des plans à long terme afin d'atteindre la carboneutralité et de renforcer la résilience climatique de leurs portefeuilles immobiliers. Ces plans comprennent notamment la construction de bâtiments carboneutres ou prêts à atteindre la carboneutralité, la modernisation des installations existantes afin d'en améliorer l'efficacité énergétique, l'abandon progressif des systèmes de chauffage à combustibles fossiles, l'achat ou la production d'électricité propre, la réduction du carbone intrinsèque des projets de construction ainsi que le détournement d'une part importante des déchets de construction, de démolition et d'exploitation des sites d'enfouissement.

Les organisations fédérales s'emploient à décarboner les parcs de véhicules fédéraux. Les parcs de véhicules routiers effectuent une transition vers des véhicules zéro émission grâce à l'acquisition de véhicules électriques. Les gestionnaires de parcs optimisent également l'utilisation des véhicules, installent des infrastructures de recharge et achètent des carburants à faibles émissions de carbone pour les aéronefs, les navires et les catégories de véhicules routiers plus difficiles à électrifier.

Compte tenu de l'incidence des achats écologiques et de la gestion du matériel, les ministères et organismes fédéraux intègrent des considérations environnementales à leurs décisions d'approvisionnement afin de favoriser la transition vers une économie carboneutre, résiliente aux changements climatiques et circulaire. Cela comprend l'encouragement des principaux fournisseurs à divulguer leurs émissions et à établir des cibles de réduction, ainsi que l'intégration des considérations climatiques aux politiques, aux normes et à la formation en matière d'approvisionnement.

Au-delà de la réduction des émissions, la SGV contribue au renforcement de la résilience climatique en prévoyant l'évaluation des risques climatiques qui pèsent sur les actifs, les services et les activités du gouvernement fédéral, ainsi que leur adaptation en fonction des projections climatiques futures. En définitive, l'application des exigences de la SGV en matière de résilience climatique aux actifs, aux services et aux activités essentiels devrait réduire les perturbations et générer des économies face à des répercussions climatiques de plus en plus fréquentes et graves.

La SGV favorise également la collaboration entre les organisations fédérales ainsi qu'avec l'industrie, le milieu universitaire, les autres ordres de gouvernement, les partenaires autochtones et les partenaires internationaux afin de mettre en commun l'expertise, de stimuler l'innovation et d'accélérer l'adoption de solutions à faibles émissions de carbone et résilientes aux changements climatiques.

La transparence, la responsabilisation et l'amélioration continue sous-tendent ces travaux. Grâce à la collecte, à la mesure et à la communication publique de données sur le rendement environnemental, y compris les inventaires des émissions de gaz à effet de serre, le gouvernement du Canada suit les progrès réalisés à l'égard de ses engagements d'écologisation et oriente les mesures fondées sur des données probantes. Les organisations fédérales rendent compte chaque année des principales initiatives et de leur rendement environnemental, tandis que le Centre pour un gouvernement vert du SCT assure la coordination centrale et publie les résultats afin de renforcer la responsabilisation et de démontrer les progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs pangouvernementaux en matière de durabilité et de réduction des émissions.

En date du 31 mars 2025, les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux activités immobilières fédérales et aux parcs de véhicules classiques avaient diminué de 42,5 % par rapport aux niveaux de 2005-2006, surpassant ainsi la cible de réduction de 40 % fixée pour 2025. Les réductions de la consommation d'énergie ont permis de réaliser des économies annuelles estimées à 35 millions de dollars pour les parcs de véhicules classiques et à 150 millions de dollars pour les bâtiments. Le gouvernement travaille également avec l'industrie à l'approvisionnement en matériaux à plus faible teneur en carbone, notamment l'électricité propre, le béton à faibles émissions de carbone, l'acier et les carburants à faibles émissions de carbone.

Mise en œuvre

Toutes les organisations fédérales sont tenues de mettre en œuvre les composantes de la SGV qui s'appliquent à leurs activités et de fournir les renseignements clés requis dans leur stratégie ministérielle de développement durable et dans leurs rapports.

Les organisations qui possèdent des biens immobiliers, des parcs de véhicules classiques ou des parcs de véhicules de sûreté et de sécurité nationales rendent compte au SCT du pourcentage de variation des émissions fédérales de gaz à effet de serre de portée 1 et de portée 2 provenant des biens immobiliers, des parcs de véhicules classiques et des parcs de véhicules de sûreté et de sécurité nationales, par rapport à l'exercice 2005-2006. Les organisations responsables de services, d'activités et d'actifs essentiels rendent compte au SCT des mesures qu'elles ont prises pour gérer les risques pesant sur leurs services et activités essentiels. Celles qui possèdent des actifs essentiels rendent également compte du lancement ou de l'achèvement d'évaluations des risques climatiques à l'échelle des actifs. Ces organisations rendent également compte des progrès réalisés relativement à d'autres indicateurs environnementaux, comme le détournement des déchets et les achats écologiques.

Ce qui sera accompli

Pour en savoir plus sur la Stratégie pour un gouvernement vert (SGV), ses réalisations et ses cibles, veuillez consulter les ressources suivantes :

- Écologiser le gouvernement
- Stratégie pour un gouvernement vert
- Rapports sur les résultats
- Inventaire des émissions de gaz à effet de serre du gouvernement du Canada
- Fonds pour un gouvernement vert

Conclusion

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) de 2026-2029 reflète une vision commune de l'avenir du Canada : un avenir où un environnement sain, des communautés fortes et inclusives et une économie à faibles émissions de carbone se renforcent mutuellement afin d'améliorer le bien-être des générations actuelles et futures.

La protection de l'environnement contribue à renforcer la résilience et à favoriser le bien-être. Des communautés fortes et inclusives aident les gens à s'adapter et à prospérer dans un contexte en constante évolution. Une économie productive et à faibles émissions de carbone crée des possibilités tout en soutenant la prospérité à long terme dans les limites de la capacité de l'environnement.

La présente stratégie a été façonnée grâce à la collaboration. Elle reflète l'expertise et les contributions des organisations fédérales, des peuples autochtones, des organismes consultatifs, des parlementaires, des intervenants et de citoyens de partout au pays qui ont fait part de leur point de vue dans le cadre du processus de consultation publique. Leurs contributions ont renforcé la SFDD en orientant son contenu final et en veillant à ce qu'elle s'appuie sur un large éventail de perspectives et d'expertises.

La publication de la présente stratégie ne marque toutefois que le début de la prochaine étape. L'atteinte des objectifs et des cibles énoncés dans la SFDD exigera des efforts soutenus et une collaboration continue. Bien que la SFDD fournisse un cadre pangouvernemental et une orientation commune en matière de développement durable, sa mise en œuvre reposera sur les mesures prises par les 59 organisations fédérales désignées en vertu de la *Loi fédérale sur le développement durable*.

Au moyen de leurs stratégies ministérielles de développement durable, les organisations fédérales traduiront la présente SFDD en mesures concrètes. Ces stratégies décrivent les mesures précises qui contribuent à l'atteinte des cibles de la SFDD et sont élaborées dans l'année suivant le dépôt de celle-ci, en tenant compte des commentaires reçus durant le processus de consultation publique. Les progrès réalisés à l'égard des objectifs et des cibles énoncés dans la présente stratégie continueront d'être mesurés et rendus publics dans le cadre du rapport d'étape de la SFDD et des rapports ministériels.

Parallèlement, le développement durable est une responsabilité partagée. Les progrès dépendent de la collaboration entre les différentes administrations ainsi qu'avec les gouvernements et les communautés autochtones, les provinces et les territoires, les administrations municipales, les entreprises, les organismes de la société civile et les citoyens. En travaillant ensemble et en continuant de s'adapter, le Canada peut bâtir un avenir plus prospère, plus inclusif et plus résilient.

Annexe 1. Cibles reportées de la SFDD 2022-2026

Afin de maintenir la continuité entre les cycles de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD), la SFDD 2026-2029 reprend de nombreuses cibles de la SFDD 2022-2026. Les tableaux qui suivent indiquent, pour chacune des cibles de la SFDD 2022-2026, si elle a été reprise, son évaluation selon le Rapport d'étape de 2025 et l'endroit où la cible reportée se trouve dans la SFDD 2026-2029. Les tableaux sont regroupés selon les catégories suivantes :

- Cibles reportées : la cible utilise le même indicateur.
- Cibles représentées dans d'autres contenus : 1) la cible est mesurée par un indicateur différent; ou 2) l'enjeu est traité dans une ou plusieurs stratégies de mise en œuvre.
- Cibles non reportées : La cible n'est pas représentée dans la SFDD 2026-2029 parce que : 1) la cible a été atteinte; ou 2) l'enjeu est mieux traité au moyen des mécanismes de rapports ministériels qu'au titre d'un engagement stratégique de la SFDD.

Pour en savoir plus sur les données utilisées pour analyser les progrès réalisés à l'égard des cibles de la SFDD 2022-2026, veuillez consulter le Rapport d'étape de 2025. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la SFDD 2022-2026, veuillez consulter les rapports sur les stratégies ministérielles de développement durable de chaque organisation fédérale.

Cibles reportées de la SFDD 2022-2026

Objectif 2. Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable

Cible	Évaluation dans le Rapport d'étape de 2025	Emplacement dans la SFDD 2026-2029
D'ici 2030, favoriser l'amélioration des performances environnementales du secteur agricole en obtenant un score de 71 ou plus pour l'indice de durabilité agroenvironnementale.	Détérioration	Cible relevant de l'objectif : Le Canada réduit les pressions environnementales sur l'eau, l'air et le sol.

Objectif 5. Promouvoir l'égalité entre les genres

Cible	Évaluation dans le Rapport d'étape de 2025	Emplacement dans la SFDD 2026-2029
D'ici 2026, réduire de 5 % les taux autodéclarés de violence entre partenaires intimes.	Impossibilité d'évaluer	Date visée mise à jour dans l'objectif : Les Canadiens sont en sécurité.

Objectif 6. Assurer de l'eau propre et salubre pour tous les Canadiens

Cible	Évaluation dans le Rapport d'étape de 2025	Emplacement dans la SFDD 2026-2029
D'ici décembre 2040, veiller à ce que 100 % des systèmes de traitement des eaux usées respectent les normes de qualité des effluents.	Progrès limités	Cible relevant de l'objectif : Le Canada réduit les pressions environnementales sur l'eau, l'air et le sol.

Objectif 11. Améliorer l'accès au logement abordable, à l'air pur, aux transports, aux parcs et aux espaces verts, ainsi qu'au patrimoine culturel au Canada

Cible	Évaluation dans le Rapport d'étape de 2025	Emplacement dans la SFDD 2026-2029
D'ici 2030, 22 % des navetteurs utilisent le transport en commun ou actif.	Détérioration	Cible relevant de l'objectif : Les Canadiens ont accès à des moyens de transport durables.
Augmenter le pourcentage de la population à travers le Canada vivant dans des zones où les concentrations de polluants atmosphériques sont inférieures ou égales aux normes canadiennes de qualité de l'air ambiant, le faisant passer de 60 % en 2005 à 85 % en 2030.	Progrès réalisé mais accélération requise	Cible relevant de l'objectif : Le Canada réduit les pressions environnementales sur l'eau, l'air et le sol.

Objectif 12. Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission.

Cible	Évaluation dans le Rapport d'étape de 2025	Emplacement dans la SFDD 2026-2029
Réduire la quantité de déchets que les Canadiens envoient à l'élimination d'une valeur de référence de 699 kilogrammes par personne en 2014 à 490 kilogrammes par personne d'ici 2030 (une réduction de 30 %); et à 350 kilogrammes par personne d'ici 2040 (une réduction de 50 %).	Progrès limités	Cible relevant de l'objectif : Réduire les déchets au Canada.

Objectif 13. Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts

Cible	Évaluation dans le Rapport d'étape de 2025	Emplacement dans la SFDD 2026-2029
Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030, et parvenir à la carboneutralité d'ici 2050.	Progrès limités	Cible relevant de l'objectif : Réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada.

Objectif 14. Conserver et protéger les océans du Canada

Cible	Évaluation dans le Rapport d'étape de 2025	Emplacement dans la SFDD 2026-2029
Conserver 25 % des zones marines et côtières d'ici 2025, en visant 30 % d'ici 2030, pour respecter l'engagement à freiner et renverser la perte de nature d'ici 2030 au Canada, et à parvenir à une remise en état complète d'ici 2050.	Progrès limités	Combinée à la cible de conservation des terres et des eaux intérieures relevant de l'objectif : Le Canada a des terres et des eaux saines et une riche biodiversité.

Objectif 15. Protéger et rétablir les espèces, conserver la biodiversité canadienne

Cible	Évaluation dans le Rapport d'étape de 2025	Emplacement dans la SFDD 2026-2029
Conserver 25 % des terres et des eaux intérieures du Canada d'ici 2025, en visant 30 % d'ici 2030, par rapport aux 12,5 % qui ont été reconnues comme conservées à la fin de 2020, pour respecter l'engagement à freiner et renverser la perte de nature d'ici 2030 au Canada, et à parvenir à une remise en état complète d'ici 2050.	Progrès limités	Combinée à la cible de conservation des zones marines et côtières relevant de l'objectif : Le Canada a des terres et des eaux saines et une riche biodiversité.
D'ici 2026, augmenter le pourcentage d'espèces en péril inscrites à la loi fédérale dont les tendances démographiques sont conformes aux programmes de rétablissement et aux plans de gestion, le faisant passer de la valeur de référence de 42 % de 2019 à 60 %.	Détérioration	Date visée mise à jour dans l'objectif : Le Canada a des terres et des eaux saines et une riche biodiversité.

Objectif 16. Promouvoir un système judiciaire équitable et accessible, appliquer les lois environnementales et gérer les impacts

Cible	Évaluation dans le Rapport d'étape de 2025	Emplacement dans la SFDD 2026-2029
D'ici 2030, au moins 70 % des Canadiens estiment que le système de justice pénale est équitable et accessible à tous.	Progrès réalisé mais accélération requise	Cible relevant de l'objectif : Les Canadiens sont en sécurité.

Cibles de la SFDD 2022-2026 représentées dans d'autres contenus

Objectif 1. Réduire la pauvreté au Canada sous toutes ses formes

Cible	Évaluation dans le Rapport d'étape de 2025	Emplacement dans la SFDD 2026-2029
D'ici 2030, réduire le taux de pauvreté de 50 % par rapport à son niveau de 2015.	Sur la bonne voie	Représentée comme une cible revue dotée d'un nouvel indicateur dans le cadre de l'objectif : La population canadienne a accès aux mesures de soutien et aux ressources essentielles.

Objectif 3. Soutenir la santé mentale et adopter des comportements sains

Cible	Évaluation dans le Rapport d'étape de 2025	Emplacement dans la SFDD 2026-2029
D'ici mars 2027, réduire à 22 % au maximum le pourcentage de Canadiens (âgés de 15 ans et plus) atteints de troubles mentaux qui ont exprimé un besoin de soins non satisfait.	Détérioration	Représentée comme une cible revue dotée d'un nouvel indicateur dans le cadre de l'objectif : Soutenir la santé mentale de la population canadienne et contrer les méfaits associés à la consommation de substances.

Objectif 4. Promouvoir les connaissances et les compétences pour le développement durable

Cible	Évaluation dans le Rapport d'étape de 2025	Emplacement dans la SFDD 2026-2029
D'ici le 31 mars 2026, les frais de services de garde d'enfants réglementés seront réduits à 10 $ par jour, en moyenne, partout à l'extérieur du Québec.	Sur la bonne voie	Liée aux cibles et aux stratégies de mise en œuvre relevant de l'objectif : La population canadienne a accès aux mesures de soutien et aux ressources essentielles, ainsi que de l'objectif : Tous les Canadiens peuvent participer à l'économie.
D'ici décembre 2025, le bassin de talents scientifiques du Canada s'accroît de 175 000 diplômés en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques (STIM).	Progrès réalisé mais accélération requise	Liée à une cible et à une stratégie de mise en œuvre relevant de l'objectif : Tous les Canadiens peuvent participer à l'économie.
D'ici 2025, l'impact relatif des citations (IRC) du Canada en sciences naturelles et en génie se classera parmi les 10 premiers pays de l'OCDE, alors qu'il était de 18 en 2020.	Détérioration	Liée à une cible et à une stratégie de mise en œuvre relevant de l'objectif : Tous les Canadiens peuvent participer à l'économie.

Objectif 5. Promouvoir l'égalité entre les genres

Cible	Évaluation dans le Rapport d'étape de 2025	Emplacement dans la SFDD 2026-2029
D'ici 2026, au moins 37 % des travailleurs dans le secteur des produits environnementaux et de technologies propres seront des femmes.	Progrès limités	Liée aux cibles et aux stratégies de mise en œuvre relevant de l'objectif : Le Canada possède une économie productive et à faibles émissions de carbone; ainsi que de l'objectif : Tous les Canadiens peuvent participer à l'économie.

Objectif 6. Assurer de l'eau propre et salubre pour tous les Canadiens

Cible	Évaluation dans le Rapport d'étape de 2025	Emplacement dans la SFDD 2026-2029
D'ici 2027, mettre en place des plans d'action pour faire progresser la restauration et la protection des principaux lacs et cours d'eau du Canada.	Sur la bonne voie	Liée aux cibles et aux stratégies de mise en œuvre relevant de l'objectif : Le Canada a des terres et des eaux saines et une riche biodiversité; ainsi que de l'objectif : Le Canada réduit les pressions environnementales sur l'eau, l'air et le sol.
D'ici mars 2030, veiller à ce que 85 % des systèmes de traitement des eaux usées dans les réserves respectent les normes de qualité des effluents.	Détérioration	Liée à une cible et à une stratégie de mise en œuvre relevant de l'objectif : Le Canada réduit les pressions environnementales sur l'eau, l'air et le sol.

Objectif 7. Accroître l'accès des Canadiens à une énergie propre

Cible	Évaluation dans le Rapport d'étape de 2025	Emplacement dans la SFDD 2026-2029
D'ici 2030, produire 90 % et, à long terme, 100 % de l'électricité du Canada à partir de sources renouvelables et non émettrices.	Détérioration	Liée à une cible et à une stratégie de mise en œuvre relevant de l'objectif : Réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada.
D'ici 2030, des économies d'énergie annuelles totalisant 600 pétajoules seront réalisées grâce à l'adoption de codes, de normes et de pratiques sur l'efficacité énergétique, d'après une économie de référence de 20 pétajoules entre 2017 et 2018.	Progrès réalisé mais accélération requise	Liée à une cible et à une stratégie de mise en œuvre relevant de l'objectif : Le Canada progresse vers une économie écoénergétique.
D'ici mars 2030, accroître la capacité du Canada à produire des combustibles propres de 10 % par rapport aux niveaux de 2021.	Cible atteinte	Liée à une cible et à une stratégie de mise en œuvre relevant de l'objectif : Le Canada possède une économie productive et à faibles émissions de carbone.

Objectif 8. Favoriser une croissance économique inclusive et durable au Canada

Cible	Évaluation dans le Rapport d'étape de 2025	Emplacement dans la SFDD 2026-2029
D'ici 2026, il y aura au moins 245 000 emplois dans le secteur des produits de technologies propres, une augmentation par rapport aux niveaux de 2019.	Sur la bonne voie	Liée à une cible et à une stratégie de mise en œuvre relevant de l'objectif : Le Canada possède une économie productive et à faibles émissions de carbone.
D'ici 2030, faire en sorte que tous les Canadiens aient accès à des services à large bande à des vitesses d'au moins 50 Mb/s en aval et 10 Mb/s en amont.	Sur la bonne voie	Liée à une cible et à une stratégie de mise en œuvre relevant de l'objectif : Le Canada possède une économie productive et à faibles émissions de carbone.

Objectif 9. Favoriser l'innovation et les infrastructures vertes au Canada

Cible	Évaluation dans le Rapport d'étape de 2025	Emplacement dans la SFDD 2026-2029
D'ici 2023 et chaque année par la suite jusqu'en 2026, 30 % du portefeuille de technologies canadiennes soutenues par le Fonds Technologies du DD de Technologies du développement durable Canada sont commercialisés chaque année.	Sur la bonne voie	Liée à une cible et à une stratégie de mise en œuvre relevant de l'objectif : Le Canada possède une économie productive et à faibles émissions de carbone.
D'ici le 31 mars 2026, 34 500 nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques et 25 stations de ravitaillement en hydrogène sont installées là où les Canadiens vivent, travaillent et se divertissent, notamment dans les lieux publics, sur la voie publique, dans les immeubles à logements multiples, dans les régions rurales et éloignées et sur les lieux de travail.	Progrès réalisé mais accélération requise	Liée à une cible et à une stratégie de mise en œuvre relevant de l'objectif : Les Canadiens ont accès à des moyens de transport durables.
D'ici le 31 mars 2027, contribuer à l'installation de 50 000 nouvelles bornes de recharge pour véhicules zéro émission et stations de ravitaillement.	Sur la bonne voie	Liée à une cible et à une stratégie de mise en œuvre relevant de l'objectif : Les Canadiens ont accès à des moyens de transport durables.
D'ici l'exercice financier 2027-2028, la portion fédérale de la valeur des projets d'infrastructures vertes approuvés dans le cadre du plan Investir dans le Canada atteindra 27,6 milliards de dollars.	Sur la bonne voie	Liée aux cibles et aux stratégies de mise en œuvre relevant des objectifs : Réduire les déchets au Canada; Le Canada réduit les pressions environnementales sur l'eau, l'air et le sol; La population canadienne a accès aux mesures de soutien et aux ressources essentielles; Le Canada possède une économie productive et à faibles émissions de carbone; et Le Canada progresse vers une économie écoénergétique.

Objectif 10. Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités

Cible	Évaluation dans le Rapport d'étape de 2025	Emplacement dans la SFDD 2026-2029
Chaque année, la fonction publique fédérale atteint ou dépasse la disponibilité au sein de la population active pour les femmes, les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les membres d'une minorité visible.	Cible atteinte	Liée à une cible et à une stratégie de mise en œuvre relevant de l'objectif : Tous les Canadiens peuvent participer à l'économie.

Objectif 11. Améliorer l'accès au logement abordable, à l'air pur, aux transports, aux parcs et aux espaces verts, ainsi qu'au patrimoine culturel au Canada

Cible	Évaluation dans le Rapport d'étape de 2025	Emplacement dans la SFDD 2026-2029
D'ici 2028, réduire de 50 % l'itinérance chronique.	Détérioration	Liée à une cible et à une stratégie de mise en œuvre relevant des objectifs : La population canadienne a accès aux mesures de soutien et aux ressources essentielles; Les Canadiens sont en sécurité; et Tous les Canadiens peuvent participer à l'économie.
D'ici 2028, réduire ou éliminer le besoin de logement de 530 000 ménages.	Cible atteinte	Liée aux cibles et aux stratégies de mise en œuvre relevant de l'objectif : La population canadienne a accès aux mesures de soutien et aux ressources essentielles.
Désigner des parcs urbains nationaux dans un réseau, la cible étant d'ajouter jusqu'à 6 nouveaux parcs urbains nationaux d'ici 2026 et un total de 15 nouveaux parcs urbains nationaux d'ici 2030.	Progrès limités	Liée à une cible et à une stratégie de mise en œuvre relevant de l'objectif : Le Canada a des terres et des eaux saines et une riche biodiversité.
D'ici 2026, accueillir au moins 23,7 millions de visiteurs par an dans les lieux de Parcs Canada.	Cible atteinte	Liée à une cible et à une stratégie de mise en œuvre relevant de l'objectif : Le Canada a des terres et des eaux saines et une riche biodiversité.

Objectif 12. Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission

Cible	Évaluation dans le Rapport d'étape de 2025	Emplacement dans la SFDD 2026-2029
D'ici 2030, la quantité de plastiques à usage unique qui pénètrent dans l'environnement en tant que pollution sera réduite de 5 % et qui sont envoyés à la décharge de 3 %.	Impossibilité d'évaluer	Liée à une cible et à une stratégie de mise en œuvre relevant de l'objectif : Réduire les déchets au Canada.
Pour l'année modèle 2030, au moins 60 % des ventes de véhicules légers neufs sont des véhicules zéro émission, et 100 % des ventes de véhicules sont des véhicules zéro émission pour l'année modèle 2035.	Sur la bonne voie	Liée à une cible et à une stratégie de mise en œuvre relevant de l'objectif : Les Canadiens ont accès à des moyens de transport durables.
D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 75 % (en poids) des déchets opérationnels non dangereux.	Sur la bonne voie	Liée à une cible et à une stratégie de mise en œuvre relevant de l'objectif : Réduire les déchets au Canada.
D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 90 % (en poids) des déchets de construction et de démolition.	Cible atteinte	Liée à une cible et à une stratégie de mise en œuvre relevant de l'objectif : Réduire les déchets au Canada.
Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d'ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire.	Sur la bonne voie	Liée à une cible et à une stratégie de mise en œuvre relevant de l'objectif : Réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada.

Objectif 14. Conserver et protéger les océans du Canada

Cible	Évaluation dans le Rapport d'étape de 2025	Emplacement dans la SFDD 2026-2029
D'ici 2026, au moins 55 % des principaux stocks de poissons du Canada se trouvent dans la zone de prudence et la zone saine.	Progrès limités	Liée à une cible et à une stratégie de mise en œuvre relevant de l'objectif : Le Canada a des terres et des eaux saines et une riche biodiversité.

Objectif 15. Protéger et rétablir les espèces, conserver la biodiversité canadienne

Cible	Évaluation dans le Rapport d'étape de 2025	Emplacement dans la SFDD 2026-2029
D'ici 2030, augmenter le pourcentage d'espèces d'oiseaux migrateurs dont la taille des populations se situe dans des limites acceptables —ni trop basses ni trop hautes — le faisant passer de 57 % en 2016 à 70 %.	Détérioration	Liée aux cibles et aux stratégies de mise en œuvre relevant de l'objectif : Le Canada a des terres et des eaux saines et une riche biodiversité.

Cibles de la SFDD 2022-2026 non reprises

Objectif 3. Soutenir la santé mentale et adopter des comportements sains

Cible	Évaluation dans le Rapport d'étape de 2025
D'ici mars 2035, au plus 5 % des Canadiens (âgés de 15 ans et plus) fument la cigarette à l'heure actuelle.	Progrès réalisé mais accélération requise

Objectif 6. Assurer de l'eau propre et salubre pour tous les Canadiens

Cible	Évaluation dans le Rapport d'étape de 2025
D'ici le 31 mars 2026, 97 % des systèmes de traitement de l'eau potable publics dans les collectivités des Premières Nations financés par Services aux Autochtones Canada produisent de l'eau traitée qui respecte les normes bactériologiques prescrites dans les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada.	Cible atteinte

Objectif 10. Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités

Cible	Évaluation dans le Rapport d'étape de 2025
Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.*	Sur la bonne voie

Objectif 12. Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission

Cible	Évaluation dans le Rapport d'étape de 2025
Le but est que 35 % des ventes de véhicules moyens et lourds sont des véhicules zéro émission d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040 pour un sous-ensemble de types de véhicules en fonction de la faisabilité.	Sur la bonne voie

Objectif 13. Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts

Cible	Évaluation dans le Rapport d'étape de 2025
Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050.	Progrès réalisé mais accélération requise
Le gouvernement du Canada effectuera la transition vers des opérations de parc de sûreté et de sécurité nationales carboneutres d'ici 2050.	Progrès limités
Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations résilientes face au climat d'ici 2050.	Sur la bonne voie

Objectif 15. Protéger et rétablir les espèces, conserver la biodiversité canadienne

Cible	Évaluation dans le Rapport d'étape de 2025
Entre 2023 et 2026, maintenir l'approvisionnement durable en bois au Canada (en se guidant sur les politiques de gestion des forêts durable afin de tenir compte des caractéristiques sociales, environnementales et économiques uniques actuelles des forêts aménagées), à des niveaux supérieurs aux récoltes annuelles de bois d'œuvre.	Sur la bonne voie

Objectif 16. Promouvoir un système judiciaire équitable et accessible, appliquer les lois environnementales et gérer les impacts

Cible	Évaluation dans le Rapport d'étape de 2025
D'ici le 31 mars 2026, s'assurer que la totalité des lois, des règlements et des instruments exécutoires d'Environnement et Changement climatique Canada ont fait l'objet d'une classification des risques.	Sur la bonne voie

Objectif 17. Renforcer les partenariats pour promouvoir une action mondiale en faveur du développement durable

Cible	Évaluation dans le Rapport d'étape de 2025
D'ici 2026, mettre en œuvre l'engagement du Canada en matière de financement climatique de 5,3 milliards de dollars, dont au moins 40 % pour l'adaptation aux changements climatiques et au moins 20 % pour les projets misant sur des solutions climatiques axées sur la nature ou produisant des avantages connexes pour la biodiversité.	Sur la bonne voie

Annexe 2. Mesure du rendement

Rapports sur le développement durable au sein du gouvernement du Canada

La *Loi fédérale sur le développement durable* (LFDD) exige que le ministre responsable d'Environnement et Changement climatique Canada élabore une Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) et rende compte de ses progrès une fois tous les trois ans. La LFDD exige que les organisations fédérales préparent leurs propres stratégies ministérielles de développement durable (SMDD), conformément à la SFDD. La SFDD, les rapports d'étape qui s'y rapportent et les SMDD favorisent la transparence et la responsabilisation dans la prise de décisions du gouvernement fédéral en matière de développement durable. Ils sont complétés par la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale et économique stratégique, qui exige la prise en compte des objectifs et des cibles de la SFDD dans les présentations au Cabinet, les propositions réglementaires et les propositions budgétaires.

Stratégies ministérielles de développement durable

Une SMDD décrit les efforts déployés par une organisation à l'appui des stratégies de mise en œuvre de la SFDD dont elle est responsable, au moyen de cibles SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et limités dans le temps). Les organisations fédérales rendent compte dans leur SMDD des mesures ministérielles qu'elles se sont engagées à prendre ainsi que des progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces mesures.

Rapport d'étape de la SFDD

Un rapport d'étape doit être préparé pour chaque SFDD. Il s'agit du principal document de responsabilisation associé à la Stratégie, et son objectif premier est d'évaluer les progrès réalisés dans l'atteinte des cibles de la SFDD. Cette évaluation est réalisée en comparant le taux de progression observé (ou taux de croissance) de chaque indicateur au taux requis pour atteindre la cible. La comparaison de ces deux tendances est exprimée sous forme d'un ratio utilisé pour établir l'évaluation de chaque cible :

- Sur la bonne voie : le rapport est de 95 % ou plus;
- Des progrès ont été réalisés, mais une accélération est nécessaire : le rapport se situe entre 60 % et 95 %;
- Progrès limités : le rapport se situe entre 0 % et 60 %;
- Détérioration : le rapport est négatif;
- Cible atteinte : la cible a été atteinte.

Les progrès réalisés à l'égard de certaines cibles peuvent ne pas être linéaires. Ainsi, bien que le rapport d'étape fournisse des renseignements utiles sur les résultats en matière de développement durable, les mesures effectuées à mi-parcours n'indiquent pas nécessairement que la cible ne sera pas atteinte. Il convient également de noter que la responsabilité des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles est partagée entre les différents ordres de gouvernement ainsi qu'avec les intervenants des secteurs public et privé. Le gouvernement du Canada appuie le développement durable par des mesures fédérales et par la collaboration avec des partenaires de différents secteurs et administrations.

Renseignements sur les cibles

Le tableau suivant présente les renseignements qui seront utilisés pour rendre compte des progrès réalisés à l'égard des cibles de la Stratégie et pour les évaluer. Il comprend une description des indicateurs et de leur source, un échéancier pour l'atteinte des cibles et un point de départ afin d'établir une tendance de progression. Il convient de noter que, pour de nombreuses cibles, les indicateurs sont déclarés rétroactivement, les délais de collecte et de traitement des données ne permettant pas de produire les rapports durant l'année de référence des données.

Tableau 1. Protéger l'environnement du Canada

Cible	Ministre(s) responsable	Point de départ	Source de l'indicateur	Évaluation de la cible dans le Rapport d'étape de 2025
D'ici 2030, conserver 30 % des terres et des eaux intérieures et 30 % des zones marines et côtières, en soutien aux engagements du Canada en matière de biodiversité.	Ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature; ministre des Pêches	Le pourcentage d'aires terrestres conservées était de 4,4 % en 1990. Le pourcentage d'aires marines conservées était de 0,3 % en 1990.	Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, Aires conservées au Canada : aires terrestres et aires marines	Progrès limités
D'ici 2030, les tendances démographiques de 60 % des espèces en péril inscrites à la loi fédérale sont conformes aux programmes de rétablissement et aux plans de gestion.	Ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature	42 % en 2019	Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, Tendances des populations d'espèces en péril	Détérioration
Atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Remarque : En raison des délais de collecte et de traitement des données, les données pour les cibles intermédiaires pour 2030 et 2035 seront déclarées en 2033 et 2038, respectivement.	Ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature	Émissions de gaz à effet de serre en mégatonnes d'équivalent en dioxyde de carbone en 2005 (consultez l'indicateur Émissions de gaz à effet de serre pour connaître la valeur).	Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, Émissions de gaz à effet de serre et Projections des émissions de gaz à effet de serre	Progrès limités

Cible	Ministre(s) responsable	Point de départ	Source de l'indicateur	Évaluation de la cible dans le Rapport d'étape de 2025
D'ici 2033, 100 % des plans d'eau d'importance nationale soutenus par les initiatives relatives aux écosystèmes d'eau douce dont les indicateurs de qualité de l'eau douce et de santé des écosystèmes aquatiques sont jugés bons ou passables, avec une tendance à la stabilité ou à l'amélioration.	Ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature	29 % en 2026	Pourcentage des initiatives relatives aux écosystèmes d'eau douce* pour lesquelles les indicateurs de la qualité de l'eau douce et de la santé des écosystèmes aquatiques sont jugés bons ou passables (calculs personnalisés fondés sur les données des rapports), Agence de l'eau du Canada. *Les plans d'eau inclus dans l'indicateur relatif aux initiatives concernant les écosystèmes d'eau douce pour la période 2026-2029 sont les suivants : les Grands Lacs, le lac Winnipeg, le lac des Bois, le fleuve Saint-Laurent, le fleuve Fraser, le fleuve Mackenzie et la rivière Wolastoq/ Saint-Jean.	Nouvelle cible de la SFDD
D'ici 2040, 100 % des systèmes de traitement des eaux usées respectent les normes de qualité des effluents..	Ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature	77 % en 2015	Pourcentage de systèmes de traitement d'eaux usées au Canada qui respectent les normes de qualité des effluents, Environnement et Changement climatique Canada	Progrès limités
D'ici 2030, 85 % de la population canadienne vit dans des zones où les concentrations de polluants atmosphériques sont inférieures ou égales aux Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant. Remarque : en raison des délais de collecte et de traitement des données, les données pour cette cible de 2030 seront déclarées en 2033.	Ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature; ministre de la Santé	63 % pour la période de 2005 à 2007	Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, Exposition de la population aux polluants atmosphériques extérieurs	Progrès réalisé mais accélération requise

Cible	Ministre(s) responsable	Point de départ	Source de l'indicateur	Évaluation de la cible dans le Rapport d'étape de 2025
D'ici 2030, favoriser l'amélioration du rendement environnemental du secteur agricole en obtenant un score de 71 ou plus pour l'indice de durabilité agroenvironnementale.	Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	64 en 2001	Indices de durabilité agroenvironnementale, Agriculture et Agroalimentaire Canada	Détérioration
D'ici 2030, réduire de 30 % la quantité de déchets solides non dangereux que les Canadiens envoient à l'élimination.	Ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature	699 kilogrammes par personne et par an en 2014 Une réduction de 30 % de 2014 à 2030 correspond à 209,7 kilogrammes par personne.	Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, Réacheminement et élimination des déchets solides	Progrès limités

Tableau 2. Soutenir les personnes et les communautés

Cible	Ministre(s) responsable	Point de départ	Source de l'indicateur	Évaluation de la cible dans le Rapport d'étape de 2025
D'ici 2030, réduire le taux de pauvreté de 50 % par rapport au niveau de 2015.	Ministre de l'Emploi et des Familles	100, le taux de pauvreté fondé sur la mesure du panier de consommation en 2015.	Carrefour des dimensions de la pauvreté : Indice de pauvreté fondé sur la mesure du panier de consommation, Statistique Canada	Nouvelle cible de la SFDD Évalué avec un indicateur différent : Sur la bonne voie
D'ici 2036, plus de 72 % de la population vivent dans un logement acceptable.	Ministre du Logement et de l'Infrastructure	69 % en 2022	Personnes vivant dans un logement acceptable, Statistique Canada	Nouvelle cible de la SFDD

Cible	Ministre(s) responsable	Point de départ	Source de l'indicateur	Évaluation de la cible dans le Rapport d'étape de 2025
D'ici le 31 mars 2030, réduire au moins à 22 % le pourcentage de Canadiens atteints d'un trouble mental dont les besoins en matière de soins ne sont pas satisfaits.	Ministre de la Santé	40,5 % des adultes (18 ans et plus) atteints d'un trouble de santé mentale ont indiqué avoir un besoin en soins de santé mentale insatisfait en 2024.	Institut canadien d'information sur la santé, Canadiens atteints d'un trouble mental dont un besoin en santé mentale n'est pas comblé	Nouvelle cible de la SFDD Évalué avec un indicateur différent : Détérioration
D'ici le 31 mars 2028, réduire le taux de décès apparemment liés à une intoxication aux opioïdes et aux stimulants à dix décès et à six décès par 100 000 habitants, respectivement.	Ministre de la Santé	Taux de décès liés à la toxicité des opioïdes et des stimulants observés avant la pandémie de COVID-19 : 9,9 décès apparemment liés à une intoxication aux opioïdes en 2019 et 6,0 décès apparemment liés à une intoxication aux stimulants en 2019. La cible représente une diminution du taux de décès apparemment liés à une intoxication aux opioïdes et aux stimulants de 53 % et de 69 %, respectivement, par rapport aux taux de 2023.	Méfaits associés aux opioïdes et aux stimulants au Canada, Santé Canada et Agence de la santé publique du Canada	Nouvelle cible de la SFDD
D'ici 2030, 60 % des ménages tiennent compte des changements climatiques dans leur prise de décisions.	Ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature	38 % en 2024	Pourcentage de ménages canadiens qui tiennent compte des changements climatiques dans leur prise de décision (calculs personnalisés fondés sur des données de recherche sur l'opinion publique), Environnement et Changement climatique Canada	Nouvelle cible de la SFDD
D'ici 2030, les taux autodéclarés de violence entre partenaires intimes diminuent de cinq points de pourcentage.	Ministre des Femmes et de l'Égalité des genres	12,1 % en 2018	Violence entre partenaires intimes Statistique Canada	Impossibilité d'évaluer Remarque : Au moment de cette évaluation, seulement un point de donnée était disponible.

Cible	Ministre(s) responsable	Point de départ	Source de l'indicateur	Évaluation de la cible dans le Rapport d'étape de 2025
D'ici 2030, la proportion de la population canadienne déclarant avoir subi de la discrimination ou un traitement injuste diminue de cinq points de pourcentage.	Ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes	37 % en 2024	Cadre de qualité de vie : Discrimination et traitement injuste, Statistique Canada	Nouvelle cible de la SFDD
D'ici 2030, au moins 70 % de la population canadienne estime que le système de justice pénale est équitable et accessible à tous.	Ministre de la Justice et procureur général du Canada	50 % de la population était convaincue ou moyennement convaincue que le système de justice pénale était juste en 2022. 58 % de la population était convaincue ou moyennement convaincue que le système de justice pénale était accessible en 2022.	Cadre de qualité de vie : Accès à un système de justice juste et équitable (pénal), Statistique Canada	Progrès réalisé mais accélération requise
D'ici 2030, 56 % de la population canadienne déclare ressentir un fort sentiment d'appartenance à sa communauté locale.	Ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes	53,5 % en 2024	Cadre de qualité de vie : Sentiment d'appartenance à une collectivité locale, Statistique Canada	Nouvelle cible de la SFDD
D'ici 2030, le produit intérieur brut réel du secteur culturel du Canada augmente de 4 %.	Ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes	55,15 milliards de dollars en 2023	Indicateurs nationaux de la culture et du sport, Statistique Canada	Nouvelle cible de la SFDD
D'ici 2035, le niveau de confiance à l'égard du gouvernement du Canada atteint 55 %.	Tous les ministres	50,9 % en 2023	Confiance dans les pouvoirs publics, Organisation de coopération et de développement économiques	Nouvelle cible de la SFDD

Tableau 3. Bâtir une économie forte et à faibles émissions de carbone

Cible	Ministre(s) responsable	Point de départ	Source de l'indicateur	Évaluation de la cible dans le Rapport d'étape de 2025
D'ici 2029, la croissance annuelle de la productivité du travail au Canada dépasse la moyenne des pays du G7.	Ministre de l'Industrie	De 2022 à 2024, la productivité du travail au Canada a diminué en moyenne de 0,54 % par année, tandis que celle des pays du G7 a diminué de 0,14 %.	Niveaux de productivité : productivité du travail (PIB par heure travaillée), Organisation de coopération et de développement économiques	Nouvelle cible de la SFDD
D'ici 2029, le secteur canadien de l'environnement et des technologies propres se maintient à 3 % du produit intérieur brut national.	Ministre de l'Industrie	3 % en 2023	Produits environnementaux et de technologies propres, Statistique Canada et PIB et commerce du secteur canadien des produits environnementaux et de technologies propres, Innovation, Science et Développement économique Canada	Nouvelle cible de la SFDD
D'ici 2030, l'amélioration de l'efficacité énergétique du Canada mène à des économies d'énergie équivalant à la consommation annuelle de plus de 12 millions de foyers à l'échelle nationale (1 200 pétajoules).	Ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature	Économies d'énergie de zéro pétajoule en 2000	Consommation d'énergie (données internes), Environnement et Changement climatique Canada	Nouvelle cible de la SFDD
D'ici 2030, 22 % des navetteurs utilisent un moyen de transport durable.	Ministre du Logement et de l'Infrastructure	13,9 % en mai 2021	Principal mode de transport pour la navette, Statistique Canada Le transport durable comprend le transport en commun (autobus, métro, train aérien, train léger sur rail, tramway, train de banlieue et traversier pour passagers) et le transport actif (marche, cyclisme et utilisation d'aides à la mobilité à propulsion humaine ou hybrides).	Détérioration

Cible	Ministre(s) responsable	Point de départ	Source de l'indicateur	Évaluation de la cible dans le Rapport d'étape de 2025
D'ici 2040, les véhicules électriques représentent 90 % des ventes de nouveaux véhicules légers.	Ministre des Transports	10,3 % en 2025	Part de marché des véhicules électriques légers, Transports Canada	Nouvelle cible de la SFDD
D'ici 2029, l'écart entre les taux d'emploi des populations autochtones et non autochtones diminue de 6,3 points de pourcentage.	Ministre des Services aux Autochtones; ministre de l'Emploi et des Familles	Écart de 8,4 points de pourcentage en 2016	Différence entre les taux d'emploi des populations autochtones et non autochtones (15 ans et plus) [calculs personnalisés fondés sur les données de recensement], Services aux Autochtones Canada	Nouvelle cible de la SFDD
D'ici 2029, réduire l'écart entre les taux d'activité des hommes et des femmes sur le marché du travail à six points de pourcentage.	Ministre de l'Emploi et des Familles	Écart de 6,5 points de pourcentage en 2025	Population active, Statistique Canada	Nouvelle cible de la SFDD

Annexe 3. Stratégies fédérales contributives

Plusieurs stratégies, cadres et programmes sont utilisés par le gouvernement du Canada pour faire progresser le développement durable et améliorer la qualité de vie. Les tableaux suivants montrent comment ils s'harmonisent avec les objectifs de la SFDD.

Tableau 4. Protéger l'environnement du Canada

Objectif	Stratégies ou initiatives horizontales connexes du gouvernement du Canada
Le Canada a des terres et des eaux saines et une riche biodiversité	▪ Gardiens autochtones ▪ Plan de protection des océans ▪ Stratégie pour la nature 2030 du Canada : Freiner et inverser la perte de biodiversité au Canada ▪ Une force de la nature : la stratégie du Canada pour protéger la nature
Réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada	▪ Plan de réduction des émissions pour 2030 : Un air pur, et une économie forte ▪ Plus vite et plus loin : La stratégie canadienne sur le méthane ▪ Stratégie de lutte contre les polluants climatiques de courte durée de vie ▪ Stratégie pour un gouvernement vert : Une directive du gouvernement du Canada
Le Canada réduit les pressions environnementales sur l'eau, l'air et le sol	▪ Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (lien disponible seulement en anglais) ▪ Partenariat canadien pour une agriculture durable ▪ Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux ▪ Plan d'action sur l'eau douce ▪ Plan de gestion des produits chimiques ▪ Programme sur la qualité de l'air du Canada ▪ Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada ▪ Système de gestion de la qualité de l'air
Réduire les déchets au Canada	▪ Charte sur les plastiques dans les océans ▪ Stratégie visant l'atteinte de zéro déchet de plastique

Tableau 5. Soutenir les personnes et les communautés

Objectif	Stratégies ou initiatives horizontales connexes du gouvernement du Canada
La population canadienne a accès aux mesures de soutien et aux ressources essentielles	▪ Allocation au survivant ▪ Allocation : entre 60 et 64 ans ▪ Bon d'études canadien ▪ Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement ▪ Maisons Canada ▪ Nourrir la relève : Programme national d'alimentation scolaire du Canada ▪ Nutrition Nord Canada ▪ Plan d'action canadien pour le logement ▪ Politique alimentaire pour le Canada ▪ Prestation canadienne pour les personnes handicapées ▪ Programme canadien d'aide financière aux étudiants ▪ Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans ▪ Régime canadien de soins dentaires ▪ Résoudre la crise du logement : Plan du Canada sur le logement ▪ Sécurité de vieillesse ▪ Stratégie nationale de sécurité alimentaire ▪ Stratégie nationale sur le logement du Canada ▪ Stratégie sur le logement des Autochtones en milieux U.R.N. ▪ Supplément de revenu garanti ▪ Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté ▪ Vers un chez-soi : La stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance
Soutenir la santé mentale de la population canadienne et contrer les méfaits associés à la consommation de substances	▪ Commission de la santé mentale du Canada ▪ Fonds d'innovation pour la promotion de la santé mentale ▪ Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances
Les ménages canadiens sont résilients face aux changements climatiques	▪ Rapport d'étape sur la Stratégie nationale d'adaptation 2026 ▪ Stratégie nationale d'adaptation

Les Canadiens sont en sécurité	▪ Étapes pour un changement transformateur : Plan de mise en œuvre de la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires ▪ Il est temps : La stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe ▪ La lutte contre le racisme systémique et la discrimination au Canada ▪ La voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées ▪ *Loi sur la stratégie nationale relative au racisme environnemental et à la justice environnementale* ▪ Mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* ▪ Plan d'action canadien de lutte contre la haine ▪ Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+ 2022 ▪ Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe ▪ Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap du Canada ▪ Plan frontalier du Canada ▪ Stratégie d'emploi pour les Canadiens en situation de handicap ▪ Stratégie en matière de justice autochtone ▪ Stratégie fédérale d'aide aux victimes ▪ Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes ▪ Stratégie nationale pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur Internet ▪ Stratégie nationale relative au racisme environnemental et à la justice environnementale 2026-2031
La population canadienne a un sentiment d'appartenance	▪ Le Cadre stratégique du Canada créatif ▪ *Loi sur les langues autochtones* ▪ Plan d'action national du Canada pour la Décennie internationale des langues autochtones (2022-2032) ▪ Votre langue – votre plan
La population canadienne a confiance dans le gouvernement	▪ Code de valeurs et d'éthique du secteur public ▪ Initiative de citoyenneté numérique ▪ Plan d'action national pour un gouvernement ouvert ▪ Stratégie du gouvernement du Canada en matière de confiance et de transparence ▪ Stratégie intégrée de cybersécurité du gouvernement du Canada ▪ Stratégie pour la fonction publique en matière de données ▪ Utilisation responsable de l'intelligence artificielle au gouvernement

Tableau 6. Bâtir une économie forte et à faibles émissions de carbone

Objectif	Stratégies ou initiatives horizontales connexes du gouvernement du Canada
Le Canada possède une économie productive et à faibles émissions de carbone	▪ Crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre ▪ Plan d'action pour des emplois durables ▪ Plan de réduction des émissions pour 2030 : Un air pur, et une économie forte ▪ Programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental ▪ Stratégie canadienne sur les minéraux critiques ▪ Stratégie de compétitivité climatique du Canada ▪ Stratégie emploi et compétences jeunesse ▪ Stratégie industrielle de défense du Canada ▪ Tarification du carbone pour l'industrie au Canada ▪ Une Équipe Canada forte
Le Canada progresse vers une économie écoénergétique	▪ Fonds d'accélération des codes ▪ La Stratégie canadienne pour les bâtiments verts : Transformer le secteur canadien du bâtiment pour un avenir carboneutre et résilient ▪ Programme canadien pour des maisons abordables plus vertes ▪ Propulser un Canada fort : Une stratégie nationale pour une économie canadienne électrifiée
Les Canadiens ont accès à des moyens de transport durables	▪ Fonds pour le transport en commun du Canada ▪ Infrastructure pour les véhicules électriques et les carburants de remplacement ▪ Stratégie automobile du Canada ▪ Stratégie nationale de transport actif du Canada
Tous les Canadiens peuvent participer à l'économie	▪ Apprentissage et garde des jeunes enfants autochtones ▪ Cadre des résultats relatifs aux genres ▪ Compétences pour réussir ▪ Fonds pour les compétences et les partenariats ▪ Mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* ▪ Préparation des collectivités aux possibilités économiques ▪ Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones ▪ Programme de garantie de prêt autochtone ▪ Programme d'entrepreneuriat autochtone – Accès au capital ▪ Programme de possibilités économiques pour les Autochtones du Nord ▪ Programme de stages pratiques pour étudiants ▪ Soutien au développement des infrastructures dans le Nord ▪ Stratégies d'éducation postsecondaire fondées sur les distinctions ▪ Une Équipe Canada forte